



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

RÈGLEMENT COMPÉTITION **KARATÉ**

ffkarate.fr

SAISON 2026-2027

SOMMAIRE

I.	PRINCIPALES MODIFICATIONS	6
II.	VALEURS SPORTIVES.....	7
III.	LES DIFFERENTS ACTEURS – RÔLES ET RESPONSABILITES.....	8
	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA).....	8
	LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE (CNS).....	8
	LES ORGANISMES TERRITORIAUX.....	9
	LES COMITES DEPARTEMENTAUX.....	9
	LES LIGUES REGIONALES.....	9
	LES CLUBS.....	10
	L'ARBITRAGE	10
	LE MEDICAL	10
	LA COMMUNICATION.....	10
	LES CADRES TECHNIQUES.....	10
	COACHING	10
	LES COMPETITEURS	11
	SIGNALEMENT	12
	DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DROIT À L'IMAGE	12
IV.	ETAPES QUALIFICATIVES DES COMPETITIONS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE	13
	ARTICLE 1 – PRINCIPE GÉNÉRAL	13
	ARTICLE 2 – DÉTERMINATION DES QUOTAS.....	13
	ARTICLE 3 – MODALITÉS DE QUALIFICATION.....	13
	COMPETITIONS QUALIFICATIVES INDIVIDUELLES.....	13
	COMPETITIONS QUALIFICATIVES PAR EQUIPE.....	14
V.	COMPETITIONS NON QUALIFICATIVES	15
VI.	TABLEAU DES CATEGORIES DE POIDS.....	16
VII.	REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS	17
	ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS.....	17
	MODALITES ET DROIT D'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS NATIONALES :	17
	MODALITES D'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS TERRITORIALES ;.....	17
	ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE.....	18
	A. EPREUVE KATA	18
	B. EPREUVE COMBAT.....	18
	ARTICLE 3. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES	19
	TENUES OFFICIELLES	19
	ARBITRES ET JUGES	19
	COMPETITIEURS COMBAT ET KATA.....	20
	ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA.....	22
	A. COMBAT	22
	B. ÉPREUVE INDIVIDUELLE KATA.....	23
	C. ÉPREUVE EQUIPE KATA	23
	ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)	23
	ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE	24

A. ÉPREUVE INDIVIDUELLE :	24
B. ÉPREUVE ÉQUIPE :	24
ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES	25
7.1 – OBJET	25
7.2 – COMPOSITION	25
7.3 – DECLARATION	25
7.4 – LIMITATION	25
7.5 – QUALIFICATION	25
7.6 - CAS PARTICULIER DES CLUBS AVEC UN COMPETITEUR ETRANGER	25
ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR	26
8.1 – PRINCIPE GENERAL	26
8.2 – CAS PARTICULIER DES COMPETITIONS INTERNATIONALES	27
ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	28
9.1 – PRINCIPE	28
9.2 – HORS QUOTAS	28
9.3 – MOTIFS RECEVABLES	28
9.4 – PROCEDURE	28
9.5 – SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	28
ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES	29
PREAMBULE :	29
MODALITES ET CRITERES D'ETABLISSEMENT DES TETES DE SERIES POUR LES COMPETITIONS NATIONALES	29
A. TYPES DE COMPETITIONS	30
NIVEAU DEPARTEMENTAL	30
COUPE DEPARTEMENTALE - KATA ET COMBAT - INDIVIDUEL PUPILLES-BENJAMINS	30
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL COMBAT MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS-VETERANS	31
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL KATA MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS-VETERANS	32
LES OPENS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS KATA ET COMBAT POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS (FACULTATIFS)	33
LES ANIMATIONS MINI-POUSSINS, POUSSINS	33
NIVEAU REGIONAL	34
LES COUPES DES LIGUES REGIONALES - KATA ET COMBAT PUPILLES, BENJAMINS	34
LES CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUEL COMBAT MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS-VETERANS	35
LES CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUEL KATA MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS	36
LES CHAMPIONNATS REGIONAUX PAR EQUIPES KATA CADETS/JUNIORS & SENIORS ET COMBAT JUNIORS & SENIORS	37
LES OPENS DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELS KATA ET COMBAT POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS (FACULTATIFS)	38
NIVEAU NATIONAL	39
LA COUPE DES ZONES - INDIVIDUELS KATA & COMBAT BENJAMINS	39

LA COUPE DES ZONES - EQUIPES KATA	
BENJAMINS	40
LA COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLES KATA & COMBAT	MINIMES..... 41
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL COMBAT	MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS..... 42
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL KATA	MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS..... 44
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUELS KATA & COMBAT VETERANS	45
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES KATA	CADETS/JUNIORS & SENIORS ET COMBAT JUNIORS & SENIORS..... 46
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES KATA	VETERANS..... 48
LES COUPES DE FRANCE INDIVIDUELLES KATA & COMBAT	CADETS, JUNIORS, SENIORS..... 49
LES COUPES DE FRANCE PAR EQUIPES COMBAT	CADETS, JUNIORS, SENIORS.. 50
LES COUPES DE FRANCE PAR EQUIPES KATA	CADETS/JUNIORS & SENIORS..... 51
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES EQUIPES KATA-COMBAT MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.....	52
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS INDIVIDUELS ET EQUIPES COMBAT	54
OPEN DE FRANCE (COMBAT).....	55
MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS	55
B. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE	56
COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS KATA & COMBAT BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS	56
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL ET EQUIPE BODY-KARATE	59
OPEN FREE STYLE PAR EQUIPE BODY-KARATE.....	64
CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE ET DA (KATA-COMBAT).....	66
OPEN KARATÉ TRADITIONNEL « SHOBU IPPON KUMITE »	76
ARTICLE 1 – TENUE DES ARBITRES	76
ARTICLE 2 – TENUE DES COMPETITEURS, EQUIPEMENTS ET PROTECTIONS	76
ARTICLE 3 – SURFACE DE COMPETITION.....	76
ARTICLE 4 – TENUE DES COACHS.....	76
ARTICLE 5 – DUREE DES COMBATS CATEGORIES	76
ARTICLE 6 – SYSTEME DE VICTOIRE	76
ARTICLE 7 – OFFICIELS ÉQUIPE ARBITRALE	76
ARTICLE 8 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	77
ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DES POINTS IPPON	77
ARTICLE 10 – DESIGNATION DU VAINQUEUR.....	78
ARTICLE 11 – CRITERES DE VALIDATION D'UNE TECHNIQUE	79
ARTICLE 12 – COMPORTEMENTS INTERDITS.....	79
13. CATÉGORIE DE POIDS :	80
COUPE FRANCE COMBINÉE (FUKUGO) KATA & KUMITE.....	83
1. TENUE DES ARBITRES.....	83
2. TENUE DES COMPETITEURS, EQUIPEMENTS ET PROTECTIONS	83
3. SURFACE DE COMPETITION.....	83
4. TENUE DES COACHS	83

5.	DUREE DES COMBATS.....	83
6.	ÉQUIPE ARBITRALE.....	83
7.	DEROULEMENT DE LA COMPETITION	84
9.	DESIGNATION DU VAINQUEUR.....	85
10.	CRITERES POUR VALIDER UN POINT :	86
12.	COMPOTEMENTS INTERDITS.....	86
	CATÉGORIE DE POIDS :.....	87
C.	EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	91
	LE RELAIS DES MAITRES (PAS DE MINI-POUSSINS).....	91
	LA COUPE DU PETIT SAMOURAÏ (PAS DE MINI-POUSSINS).....	92
	LES KIMONOS D'OR (PAS DE MINI-POUSSINS).....	95
	LE CHALLENGE DES JEUNES (PAS DE MINI-POUSSINS)	101
D.	REGLEMENT D'ARBITRAGE EN KARATE - EPREUVES COMBAT - NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL	104
	ÉQUIPE ARBITRALE COMBAT	104
	FORMALITES ET CHANGEMENT DE JUGES	105
	KIKEN – DÉFAUT DE PRÉSENTATION SUR L'AIRE DE COMPETITION.....	105
	DÉBUT, SUSPENSION ET FIN DES COMBATS.....	105
	SUSPENSION ET ARRET DE COMBAT	106
	ATTRIBUTION DES SCORES.....	107
	COMPOTEMENTS INTERDITS	109
	AVERTISSEMENTS, PÉNALITÉS & REGLE DES 10 SECONDES.....	110
	BLESSURES ET ACCIDENTS EN COMPETITION.....	116
	PROCEDURE DE TRAITEMENT DES BLESSURES.....	117
	CRITERES DE DECISION.....	118
	RÉCLAMATION OFFICIELLE.....	121
	COMPOSITION DU JURY D'APPEL.....	122
	PROCESSUS D'EVALUATION DES APPELS	122
	PROTESTATIONS REFUSEES ET ACCEPTEES	123
	RAPPORT D'INCIDENT	123
	POUVOIRS ET DEVOIRS DES OFFICIELS	125
	REGLEMENT DU SYSTEME A DEUX JUGES	128
	EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE	128
	TERMINOLOGIE.....	129
	GESTES ET SIGNAUX DRAPEAU	132
	DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPETITION DE KUMITE.....	138
	MARQUAGE FFK AUTORISE SUR LE KARATE- GI	138
	PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES.....	139
	PROTECTION DE COMBAT	139
	MARQUAGE	141
	AIRE DE COMPETITION	141
	DISPOSITIONS GENERALES.....	141
	ROLES ET POSITIONNEMENT DES OFFICIELS	142

POSITIONNEMENT DES ENTRAINEURS	142
LISTE DES KATA.....	144
E. REGLEMENT D'ARBITRAGE EN KARATE – EPREUVES KATA - NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL	147
SURFACE DE COMPÉTITION	147
ORGANISATION DE LA COMPÉTITION KATA	148
GENERAL	148
DEFINITIONS.....	148
SYSTEMES DE COMPETITION.....	148
KATAS PAR EQUIPE	149
4.5 ÉLIMINATION AVEC REPECHAGE	149
ÉVALUATION KATA	149
5.1 LISTE OFFICIELLE DES KATA	150
5.2 NOMBRE DE KATA REQUIS.....	150
ÉVALUATION.....	150
5.4 SYSTEME AUX DRAPEAUX.....	150
5.4 SYSTEME DE POINTS (VOTE ELECTRONIQUE)	151
5.5 DECISION	151
CRITÈRES DE JUGEMENT KATA.....	152
6.1. CRITERES D'EVALUATION	152
6.2 FAUTES	153
6.3 DISQUALIFICATIONS	154
PROCEDURE PREALABLE A TOUTE DISQUALIFICATION.....	154
FONCTIONNEMENT DES MATCHS KATA	155
F. REGLEMENT DU DISPOSITIF DE COACHING EN KARATE EPREUVES COMBAT & KATA - NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL.....	156
AVANT-PROPOS.....	156
DISPOSITIF DE COACHING AU NIVEAU NATIONAL.....	157
NIVEAU NATIONAL	158
LE COACHING AUX NIVEAUX, DEPARTEMENTAL ET REGIONAL.....	170
G. BAREME DU RANKING NATIONAL.....	175

PRINCIPALES MODIFICATIONS

La présente édition du **Règlement des Compétitions** intègre plusieurs évolutions destinées à renforcer la sécurité des compétiteurs, harmoniser les pratiques sportives, améliorer la lisibilité des dispositions applicables aux compétitions organisées par la Fédération Française de Karaté et adapter le règlement aux évolutions des règles de la World Karate Federation (WKF).

Les principales évolutions concernent notamment :

- **la possibilité de participer aux compétitions fédérales dès l'obtention de la première licence**, sous réserve des conditions propres à chaque compétition ;
- **le renforcement des dispositions relatives à la sécurité des compétiteurs**, notamment en matière de mise hors combat (KO), de suspicion de commotion cérébrale et de reprise de la compétition ;
- **la clarification du cadre applicable aux ententes sportives**, notamment concernant la composition des équipes et la participation des compétiteurs de nationalité étrangère ;
- **l'harmonisation et la clarification des règles de surclassement**, notamment afin d'assurer une meilleure cohérence entre le parcours sportif national et les échéances internationales ;
- **la clarification des étapes qualificatives aux Championnats de France**, avec la définition d'un barème national de répartition des quotas de qualification entre les ligues régionales ;
- **la simplification et l'harmonisation des conditions de participation hors quotas** ;
- **la création d'un Ranking National individuel**, établi à partir des résultats obtenus à la Coupe de France et au Championnat de France, avec une pondération supérieure pour le Championnat de France ;
- **la désignation des huit (8) premiers du Ranking National comme têtes de série des compétitions nationales individuelles** ;
- **la suppression de la prise en compte du ranking mondial WKF/K1 dans l'établissement des têtes de série des compétitions nationales** ;
- **la création et l'intégration de nouvelles épreuves et formats de compétition**, notamment les compétitions par équipes Kata Benjamins en catégories F+ et M+, ainsi que les épreuves Ippon Shobu et Combiné ;
- **la refonte des modalités de compétition du Body Karaté**, notamment concernant les formats d'épreuves, la composition des équipes, les critères d'évaluation et les modalités de déroulement du Body Karaté Free Style ;
- **la clarification des exigences relatives aux tenues et équipements sportifs**, notamment au regard des règles internationales applicables et des adaptations fédérales ;
- **la prise en compte de dispositions spécifiques favorisant l'inclusion**, notamment concernant le port de lunettes de sport dans certaines catégories de jeunes ;
- **la refonte et l'intégration des dispositions relatives à l'arbitrage et au jugement**, notamment concernant l'attribution des scores, les avertissements et pénalités, les critères de décision, la gestion des blessures, les procédures de réclamation et de vidéo replay ainsi que les dispositions spécifiques aux catégories jeunes ;
- **l'intégration des dispositions relatives au coaching** dans le présent règlement ;
- **la précision des modalités de consultation et de réclamation vidéo lors des compétitions nationales** ;
- **la clarification des procédures applicables en cas de comportement contraire aux règles, aux valeurs fédérales ou au bon déroulement des compétitions**, notamment en matière de signalement et de rapport des responsables de compétition ;
- **l'autorisation du port de la veste officielle du club lors des cérémonies protocolaires** ;
- **l'autorisation pour les compétiteurs de catégorie V1 de participer aux compétitions seniors en kata et en combat** ;
- **l'harmonisation de la terminologie et de la rédaction de plusieurs dispositions afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence du règlement.**
- **Modification des cumules de fonctions avec le coaching**

VALEURS SPORTIVES

Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre. Les compétitions sont organisées de manière que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups ainsi que les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

LES DIFFERENTS ACTEURS – RÔLES ET RESPONSABILITES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage. En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation

- Challenge mondial, international, national, régional ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale ou départementale.

LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE (CNS)

Elle est composée de la responsable du service compétitions et des organisations sportives, du directeur technique national de la fédération et/ou de son représentant assistés :

- D'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- Du responsable national de l'arbitrage ;
- Du responsable des équipes de France.

La CNS établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier fédéral des compétitions et les sites de déroulement des compétitions ;
- Le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

Administration des compétitions :

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la DTN ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la DTN ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour le contrôle et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède, le cas échéant, à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

LES ORGANISMES TERRITORIAUX

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Préinscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

Il appartient aux responsables des organes déconcentrés de vérifier la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements et des ligues régionales.

Les organes déconcentrés peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les licenciés.

**« Catégorie des mini-poussins : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins.
Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».**

LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités départementaux organisent :

- Les championnats départementaux individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.
- Les coupes départementales individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.
- Les opens départementaux individuels kata et combat des catégories POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS. (Facultatifs)
- Les animations MINI-POUSSINS et POUSSINS
(Cf. au chapitre II)

LES LIGUES REGIONALES

Les ligues régionales organisent :

- Les championnats régionaux individuels kata & combat des catégories, MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS
- Les championnats régionaux par équipes kata CADETS, JUNIORS, SENIORS et combat JUNIORS & SENIORS
- Les coupes des ligues régionales individuels kata & combat - PUPILLES, BENJAMINS.
- Les opens régionaux individuels kata et combat des catégories POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS. (Facultatifs)
(Cf. au chapitre II)

LES CLUBS

Les clubs sont les organes inscrivant les athlètes en compétitions.

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent par l'intermédiaire des clubs.

Les responsables des clubs qui refuseraient d'inscrire un (une) athlète en compétition, le ou la licencié(e) pourra effectuer une demande écrite et circonstanciée à la direction technique nationale pour son éventuelle inscription. La direction technique nationale, après étude du dossier, pourra accorder ou non une dérogation pour l'inscrire.

L'ARBITRAGE

Le Responsable Départemental de l'Arbitrage assure le bon déroulement des compétitions départementales avec les arbitres et juges qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le Responsable Régional de l'Arbitrage assure le bon déroulement des compétitions régionales avec les arbitres et juges qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le Responsable National de l'Arbitrage assure le bon déroulement des compétitions nationales avec les arbitres et juges qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

L'ensemble des compétitions organisées sous l'autorité de la Fédération Française de Karaté est également régi par les règlements d'arbitrage de la World Karate Federation (WKF) en vigueur ainsi que par les adaptations validées par la Commission Nationale d'Arbitrage et la Direction Technique Nationale.

Les arbitres et juges exercent leur mission en toute **impartialité et indépendance** conformément aux règlements applicables.

→ **Règlement d'arbitrage en annexe du présent règlement.**

LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par l'équipe médicale.

Pour toutes les dispositions relatives à l'organisation, aux missions, aux procédures et aux règles applicables au médical, il convient de se référer au Règlement médical de la Fédération Française de Karaté en vigueur.

LA COMMUNICATION

Le service communication de la FFK gère la communication des compétitions nationales.

Lors des compétitions, les personnes de la presse doivent être en possession de leur carte presse.

LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

COACHING

Les coaches doivent être titulaires d'une accréditation fédérale valide.

Ils sont soumis aux obligations vestimentaires et comportementales définies par les règlements WKF et FFK. Toute contestation des décisions arbitrales est interdite en dehors des procédures officielles de réclamation prévues par les règlements.

Lorsqu'un club engage trois coaches ou davantage sur une compétition, il doit mettre à disposition de l'organisation au minimum un arbitre fédéral actif, régulièrement licencié et disponible pour officier.

À défaut, une contribution compensatoire dont le montant est fixé annuellement par le Bureau Exécutif pourra être appliquée.

Tout manquement grave aux règles de comportement peut entraîner le retrait immédiat de l'accréditation du coach pour la compétition concernée.

➔ **Règlement Coaching en annexe du présent règlement.**

LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, l'open de France (combat), les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité.
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter une pièce d'identité française ; il est impératif de présenter soit la carte nationale d'identité ou le passeport civil français. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les compétiteurs doivent satisfaire aux obligations médicales prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par le règlement médical fédéral.

Pour les disciplines à contraintes particulières, les compétiteurs doivent satisfaire aux exigences médicales spécifiques définies par la réglementation en vigueur et le règlement médical fédéral.

Les compétiteurs doivent être inscrits aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les compétitions qualificatives départementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

Mutation de licence :

Sauf dérogation accordée, à titre exceptionnel, par le secrétaire général de la FFK, aucune mutation ne peut être portée sur la licence en cours de saison sportive. Pour que la dérogation soit accordée, les licenciés devront faire leur demande de mutation par écrit à la fédération en joignant à leur demande : licence, passeport et toutes pièces justificatives de leur situation.

Les présidents de ligues concernés doivent être préalablement informés.

Pour les athlètes de haut niveau, il sera demandé avis au directeur technique national.

(Conformément à l'article 415 du règlement intérieur de la FFK)

Comportement et circulation des compétiteurs :

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les chambres d'appel (zones de préparation avant leur passage).

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

SIGNALEMENT

Tout comportement contraire aux règles, aux valeurs sportives ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes, au bon déroulement de la compétition ou à la probité fédérale peut faire l'objet d'un signalement. Toute personne, victime ou témoin, peut effectuer un signalement, notamment au moyen de l'onglet « Signalement » disponible sur le site de la FFK.

Le manque de respect à l'égard des arbitres, juges, officiels, organisateurs ou participants, toute contestation abusive, attitude agressive ou tout comportement portant atteinte au bon déroulement de la compétition peut également faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié établi par le Responsable de l'Arbitrage ou le Responsable de la Compétition.

Les personnes mises en cause peuvent notamment être des dirigeants, enseignants, coaches, compétiteurs, accompagnateurs ou spectateurs.

Les signalements et rapports sont transmis aux autorités ou instances fédérales compétentes pour leur traitement, dans le respect de leur indépendance et des procédures applicables. Le Comité d'éthique et de déontologie, lorsqu'il est compétent, dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant et peut notamment saisir les organes disciplinaires compétents.

En cas d'incident grave, le Responsable de l'Arbitrage ou le Responsable de la Compétition peut prendre toute mesure conservatoire nécessaire au maintien de l'ordre, à la sécurité des personnes et au bon déroulement de la manifestation, sans préjudice des procédures ultérieures.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de son inscription et de sa participation aux compétitions organisées ou agréées par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFK), le licencié est informé que certaines données à caractère personnel sont collectées et traitées afin d'assurer notamment la gestion des licences, des inscriptions, des qualifications, des compétitions, des résultats sportifs, des classements, de la sécurité et du suivi administratif des compétiteurs.

Le club procédant à l'inscription d'un licencié s'assure que celui-ci, ou son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur, a été informé des conditions de collecte et de traitement de ses données à caractère personnel ainsi que des conditions applicables à la captation et à la diffusion de son image dans le cadre des activités fédérales.

Les photographies, enregistrements vidéo et autres captations réalisés dans le cadre des compétitions peuvent être utilisés à des fins d'information, de communication, de promotion et d'archivage des activités sportives de la FFK et de ses organes déconcentrés, dans le respect des droits des personnes et des dispositions légales applicables.

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la réglementation applicable, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation française en vigueur.

Chaque licencié dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification et, lorsque les conditions légales sont réunies, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement de ses données. Il peut demander la rectification ou la mise à jour de ses données personnelles en s'adressant à l'organe fédéral compétent, selon la nature de la donnée concernée.

Toute demande de modification est prise en compte dans les meilleurs délais, sous réserve des contraintes légales, réglementaires, techniques ou liées à la conservation des résultats sportifs et des archives fédérales.

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la personne, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans remettre en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Les modalités détaillées relatives à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits des licenciés sont précisées dans la politique de protection des données de la FFK.

ETAPES QUALIFICATIVES DES COMPETITIONS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE

ARTICLE 1 – PRINCIPE GÉNÉRAL

Les Championnats de France individuels sont précédés d'une phase qualificative organisée par les Comités Départementaux et les Ligues Régionales.

Pour la catégorie vétéran il n'y a pas de phase qualificative. Tous les vétérans peuvent participer au championnat de France.

Les compétiteurs doivent participer aux compétitions qualificatives organisées dans leur territoire afin d'obtenir leur qualification pour le Championnat de France, sous réserve des dispositions relatives aux hors quotas.

Le nombre de participants au Championnat de France est fixé à **136 compétiteurs qualifiés par catégorie**, auxquels peuvent s'ajouter **jusqu'à huit (8) sportifs admis au titre des hors quotas**.

Le nombre maximal de participants par catégorie est ainsi fixé à **144 compétiteurs**.

ARTICLE 2 – DÉTERMINATION DES QUOTAS

Le nombre de compétiteurs qualifiés au Championnat de France est déterminé en fonction du nombre de licenciés de chaque Ligue Régionale, DROM ou COM, arrêté au **31 août précédant la saison sportive**, selon le barème suivant :

- De 0 à 5 000 licenciés : 4 qualifiés au Championnat de France
- De 5 001 à 10 000 licenciés : 6 qualifiés au Championnat de France
- De 10 001 à 20 000 licenciés : 8 qualifiés au Championnat de France
- De 20 001 à 30 000 licenciés : 10 qualifiés au Championnat de France
- Plus de 30 000 licenciés : 12 qualifiés au Championnat de France

Les quotas sont réévalués chaque saison en fonction de l'évolution du nombre de licenciés.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE QUALIFICATION

COMPETITIONS QUALIFICATIVES INDIVIDUELLES

Les modalités de qualification aux compétitions sont fixés comme suit :

PUPILLES



BENJAMINS



MINIMES - CADETS – JUNIORS - SENIORS



Ligue / Territoire	Qualification au Championnat Régional	Qualifiés au Championnat de France
Île-de-France	- Minimes / Cadets / Juniors / Séniors : Les 8 premiers (podium, les deux 5^{ème} et les deux 1/4-de-finalistes non repêchés.) - Pupilles / Benjamins : Tous les participants à la coupe départementale	12
Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Occitanie	- Minimes / Cadets / Juniors / Séniors : Les 6 premiers (podium, les deux 5^{ème}) - Pupilles / Benjamins : Tous les participants à la coupe départementale	10
Hauts-de-France Normandie Grand Est Pays de la Loire Nouvelle-Aquitaine	- Minimes / Cadets / Juniors / Séniors : Tous les participants au championnat départemental - Pupilles / Benjamins : Tous les participants à la coupe départementale	8
Bourgogne-Franche-Comté Bretagne Centre-Val de Loire	- Minimes / Cadets / Juniors / Séniors : Tous les participants au championnat départemental - Pupilles / Benjamins : Tous les participants à la coupe départementale	6
Corse Guadeloupe Nouvelle-Calédonie Polynésie française La Réunion Martinique Guyane Saint-Pierre-et-Miquelon Mayotte	- Minimes / Cadets / Juniors / Séniors : Tous les participants au championnat départemental - Pupilles / Benjamins : Tous les participants à la coupe départementale	4

COMPETITIONS QUALIFICATIVES PAR EQUIPE

Catégories Juniors - Seniors combat

Championnat régional équipes (**8 premières équipes qualifiées**) -> Championnat de France

Sur-classements possibles :

- De cadet à junior
- De junior à senior

Catégories Cadets/Juniors - Seniors kata

Championnat régional équipes (**8 premières équipes qualifiées**) -> Championnat de France

Sur-classements possibles :

- De minime à cadet/junior (trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior)
- De junior à senior

COMPETITIONS NON QUALIFICATIVES

Toutes les compétitions non citées dans le paragraphe précédent « COMPETITIONS QUALIFICATIVES » ne sont pas qualificatives :

COMBAT

- **COUPE DE FRANCE**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE CADETS-JUNIORS-SENIORS
 - EPREUVE EQUIPE CADETS-JUNIORS - SENIORS
- **OPEN DE FRANCE**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE
- **COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE DE BENJAMINS A VETERANS
- **COUPE DE FRANCE ZONES NORD & SUD**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE BENJAMINS - MINIMES
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE ET DA**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE
- **COUPE DE FRANCE « SHOBU IPPON »**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE
- **COUPE FRANCE COMBINÉE (FUKUGO) KATA & KUMITE**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE

KATA

- **COUPE DE FRANCE**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE CADETS-JUNIORS-SENIORS
 - EPREUVE EQUIPE CADETS/JUNIORS & SENIORS
- **LA CATEGORIE ESPOIRS**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE RAJOUTEE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE M/C/J/E
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS EQUIPE**
 - EPREUVE EQUIPE (sans Bunkaï)
 - L'Equipe peut être mixte VETERANS 1 – 2 – 3 – 4
- **COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE DE BENJAMINS A VETERANS
- **COUPE DE FRANCE ZONES NORD & SUD**
 - EPREUVE INDIVIDUELLE BENJAMINS - MINIMES
 - EPREUVE EQUIPE MIXTE BENJAMINS
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE ET DA**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE
- **COUPE FRANCE COMBINÉE (FUKUGO) KATA & KUMITE**
 - EPREUVES INDIVIDUELLE

Inscription et validations par les clubs.

TABLEAU DES CATEGORIES DE POIDS

Individuelles	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Féminines				
	-25 kg	-25 kg	-25 kg	-30 kg
	-35 kg	-35 kg	-30 kg	-35 kg
	35 kg et +	35 kg et +	-35 kg	-40 kg
			-40 kg	-45 kg
			-45 kg	-50 kg
			45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-25 kg	-25 kg	-25 kg	-30 kg
	-35 kg	-35 kg	-30 kg	-35 kg
	35 kg et +	35 kg et +	-35 kg	-40 kg
			-40 kg	-45 kg
			-45 kg	-50 kg
			-50 kg	-55 kg
			50 kg et +	55 kg et +

Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 – 75 ans	Vétérans 5 76 ans et +
Féminines					
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins					
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +

REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Pour toutes les compétitions nationales (individuelles & équipes) et qualificatives au niveau des territoires, les athlètes doivent être licenciés de la saison sportive en cours au moment de leur inscription. Cette date figure sur le programme de chaque compétition. (Site fédéral)

Les inscriptions en ligne sont réalisées, en fonction des compétitions, par les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Les pré-inscriptions par les organes déconcentrés, des athlètes qualifiés, attestent de la conformité des pièces administratives présentées lors du contrôle aux compétitions qualificatives territoriales.

Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales :

Afin que les inscriptions en ligne, via le site FFK inscriptions aux compétitions, soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 8 € par athlète
- Compétitions par équipes : 20 € par équipe

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Dates limites d'inscriptions aux compétitions nationales :

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

Tout dossier arrivant après la date limite sera soumis à une pénalité financière.

Montant des droits d'inscription hors délai :

- **Compétition Individuelles hors délai : 20 euros**
- **Compétition par équipes : 40 euros.**

Toute inscription sur place sera acceptée uniquement sous réserve des possibilités logistiques, et donnera lieu au paiement d'un droit d'inscription de 80 € pour les compétitions individuelles et de 100 € pour les compétitions par équipe.

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Modalités d'inscription aux compétitions territoriales ;

(Aux niveaux des départements et des régions)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place, (3 € par athlète et 8 € par équipe).

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le coach présente obligatoirement :

- Les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- La carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- La feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

a. Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

b. Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions mais également de bienveillance envers les sportifs, les combattants auront éventuellement la possibilité d'effectuer la pesée la veille de la compétition ou le jour même.

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Cependant :



Dans les catégories benjamins, minimes, cadets :

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins 7 jours avant la compétition nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

Pour les compétitions départementales et régionales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

ARTICLE 3. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES

Les arbitres, les compétiteurs et leurs entraîneurs doivent porter la tenue officielle définie.

La commission peut exclure tout officiel, coach ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux la tenue officielle est de rigueur.

ARBITRES ET JUGES

La tenue officielle est la suivante

- Un blazer bleu marine (code couleur 19-4023 TPX), droit, non croisé à boutonnage simple.
- Un pantalon uni gris clair sans revers (code couleur **18-0201 TPX**).
- Une chemise blanche à manches courtes.
- Des chaussettes bleu foncé ou noires sans motifs et des chaussons d'arbitrage noirs sans lacets à utiliser sur l'aire de compétition.
- Une cravate officielle FFK, portée sans épingle, ni pince à cravate.
- Un sifflet noir avec un cordon blanc discret.

Les ajouts suivants à la tenue vestimentaire sont autorisés :

- Une alliance simple.
- Une barrette et des boucles d'oreilles discrètes sont autorisées.
- Les cheveux doivent être dégagés des épaules.
- Le maquillage doit être discret.
- Les talons de plus de **4 cm** ne sont pas autorisés avec la tenue officielle
- Le port de bijoux (montre, bracelet, boucles d'oreille, pin's) n'est pas autorisé de manière générale pour les arbitres. Seul les pin's officiel FFK pourront être portés.
- Les arbitres et les juges doivent impérativement porter l'uniforme officiel à toutes les compétitions, briefings, examens et stages.
- Il est formellement interdit aux arbitres de porter des montres connectées ou d'utiliser des appareils électroniques privés, tels que des téléphones, sur et aux abords des tatamis – **Seuls le responsable des arbitres, et le responsable du jury d'appel (juge 1) sont autorisé à utiliser leur téléphone portable aux abords des tatamis.**
- Le responsable des arbitres peut accorder le retrait de la veste en cas de température excessive.
- Si un officiel ne se conforme pas aux exigences du règlement, il est de la responsabilité du responsable des arbitres de prendre des mesures, y compris l'exclusion de l'événement, afin d'assurer l'intégrité et la sécurité de la compétition.

COMPETITIEURS COMBAT et KATA

Tenue du KARATE-GI :

- Le karatégi doit être de couleur blanche, propre, en bon état et adapté à la pratique du karaté en compétition. Il doit être conforme aux normes applicables et provenir d'un fabricant reconnu ou être homologué par la World Karate Federation (WKF). Seuls sont autorisés l'écusson du club, les logos du fabricant dans les dimensions réglementaires ainsi que les marquages prévus par le présent règlement.
- Cas des bandes colorées : Si un compétiteur se présente avec un KARATE-GI avec des bandes de couleur (bleu ou rouge), celles-ci doivent impérativement être de la même couleur que sa ceinture ou son plastron et le cas échéant ses protections. Toute autre inscription, publicité ou marquage est interdit.
- Cette règle s'applique aussi bien aux individuels qu'aux équipes. Il n'est pas obligatoire que les membres d'une équipe portent une marque identique de Karaté-Gi ; toutefois ils doivent porter le même type de rayures sur les épaules de leurs Karaté-Gi (bleu ou rouge).
- Les marquages autorisés sur les équipements doivent strictement respecter la réglementation de la FFK, telle que définie en annexe du présent document. Par ailleurs, un numéro d'identification, attribué par le comité d'organisation, peut être collé au dos de la veste dans certaines compétitions.
- La veste doit être attachée par les ficelles de la veste et la ceinture, elle doit au minimum couvrir les hanches, sans toutefois dépasser les trois quarts de la cuisse. La veste avec bandes couleur or au niveau des épaules est autorisée uniquement pour le champion du monde ou le grand Winner en titre dans la catégorie individuelle.
- Les logos des équipes nationales ne sont pas autorisés sur la veste du compétiteur.
- Les compétitrices peuvent porter un tshirt blanc uni sous leur veste de karaté.
- Les vestes sans ficelles ne sont pas autorisées. Les ficelles servant à maintenir la veste en place doivent être nouées au début du combat. Si elles se déchirent pendant le combat, le compétiteur n'est pas obligé de changer de veste.
- La longueur maximale des manches de la veste ne doit pas être plus longue que le pli du poignet et pas plus courte que la moitié de l'avant-bras.
- Il est interdit de retrousser les manches des vestes.
- Le pantalon doit être suffisamment long pour couvrir au moins les deux tiers du tibia, sans descendre en dessous de la cheville. Il est interdit de le retrousser.
- Pour les compétitions kata (toutes catégories) et combat (à partir de cadets) : Les compétiteurs, qu'ils soient individuels ou en équipe, doivent porter une ceinture rouge (AKA) ou une ceinture bleue (AO), approuvée par la FFK et attribuée selon le tirage au sort. Ces ceintures ne doivent comporter aucune broderie personnelle, publicité ou marquage, à l'exception de l'étiquette du fabricant. Les ceintures doivent dépasser d'au moins 15 cm du nœud de ceinture et ne pas dépasser les $\frac{3}{4}$ de la cuisse. Les ceintures de grade ne sont pas autorisées en compétition.

Hygiène :

- Les compétiteurs doivent maintenir une hygiène capillaire irréprochable et une coupe de cheveux adaptée afin de ne pas gêner le bon déroulement du combat. Le port du hachimaki (bandeau) est interdit.
- Les barrettes à cheveux, ainsi que les pinces à cheveux en métal, sont interdites. Les rubans, perles et autres décorations sont également interdites. Toutefois, un ou deux élastiques discrets de couleur noir ou blanc pour maintenir une seule queue de cheval sont autorisés.
- Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts et ne doivent pas porter d'objets métalliques ou tout autre accessoire susceptible de blesser leurs adversaires.

Protections :

Les équipements de protection suivants sont obligatoires et doivent être approuvés FFK.

Pour tous les compétiteurs(trices) combat :

- Protège dents : Le port du protège-dents est obligatoire pour les femmes et les hommes (il doit être adapté en cas d'appareil dentaire). L'utilisation d'appareils dentaires métalliques doit être approuvée par l'arbitre et le médecin de la compétition.
- Gants de karaté (mitaines) rouges et gants bleus : Les ports des gants est obligatoire. Un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus
- Protèges tibias : Les ports de protèges tibias est obligatoire sous le pantalon du karate gi. Les compétiteurs doivent porter des protège-tibias souples approuvés par la FFK. Pour les compétitions nationales ils doivent être de la même couleur que les gants et protections de pieds.
- Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus : Les ports des protèges pieds est obligatoire.
- Coquille pour les combattants ; Coquille fortement recommandée pour les combattantes.

Auxquels s'ajoute pour les catégories :

Cadets, juniors, espoir, seniors et vétérans :

- Protège poitrine obligatoire pour les combattantes (sauf si le protecteur corporel intègre un protège poitrine)
- Protecteur corporel (Body Protector) autorisé pour tous les combattant(e)s.

Poussins, pupilles, benjamins et minimes :

- Plastron réversible bleu-rouge ou plastron blanc homologué par la WKF pour les garçons et filles. (sans les ceintures sous le plastron). Il doit être spécifiquement conçu pour la pratique du karaté en compétition, être en bon état, correctement ajusté et conforme aux exigences de sécurité applicables. Il doit provenir d'un fabricant reconnu ou bénéficier d'une homologation reconnue par la World Karate Federation (WKF), lorsqu'une telle homologation existe.
- Casque rouge / bleu (FFK) ou casque blanc homologué par la WKF (si le casque est équipé d'une bulle, le protège dent n'est pas obligatoire)
- **Les lunettes sont interdites en combat sauf exception***. Les lentilles de contact souples peuvent être portées, mais cela se fait aux risques et périls du compétiteur.
- En Kata, les lunettes de sport sont autorisées.

****Par dérogation aux règles internationales applicables, et dans le cadre de la politique fédérale d'inclusion, le port de lunettes de sport est autorisé en Kumité dans les catégories de jeunes pour lesquelles les contacts au visage sont interdits, sous réserve de la présentation d'un certificat médical justifiant leur nécessité. Les lunettes doivent être adaptées à la pratique sportive et ne pas présenter de risque pour le compétiteur ou son adversaire.***

- L'utilisation de bandages, de protections ou de supports en raison d'une blessure doit être approuvée par l'arbitre et réalisé ou validé par le médecin du tournoi.

Le port de tout autre vêtement, ou équipement non autorisé est interdit.

Les compétiteurs qui se présente dans la zone de compétition avec un équipement non autorisé ou un karaté-gi irrégulier auront deux minutes pour corriger leur tenue.

Le coach perdra alors automatiquement le droit de coacher ce combat. A moins que l'équipement et la tenue vestimentaire n'aient pas été vérifiés au préalable par le KANSA ou l'officiel qui prépare les compétiteurs.

- Il est du devoir du superviseur du match ou son assistant de s'assurer avant chaque match ou combat que les compétiteurs portent l'équipement approuvés, tous les équipements de protection doivent être approuvés par la FFK.
- L'utilisation du bandage de rembourrage ou du support en raison d'une blessure doit être autorisé par l'arbitre et par le médecin ou le représentant médical officiel de la compétition.

Tableau récapitulatif des protections obligatoires pour les compétiteurs :

COMBAT	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors	Vétérans
Karaté-Gi	X	X	X	X	X	X	X	X
Ceinture					X	X	X	X
Casque	X	X	X	X				
Protège dents	X	X	X	X	X	X	X	X
Plastron	X	X	X	X				
Protège poitrine (F)					X	X	X	X
Gants	X	X	X	X	X	X	X	X
Coquille (M)	X	X	X	X	X	X	X	X
Protèges tibias	X	X	X	X	X	X	X	X
Protèges pieds	X	X	X	X	X	X	X	X

KATA	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors	Vétérans
Karaté-Gi	X	X	X	X	X	X	X	X
Ceinture	X	X	X	X	X	X	X	X

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

a. combat

Le décompte du temps d'un combat commence quand l'arbitre donne le signal de début et s'arrête à chaque fois qu'il dit « YAME » ou lorsque le signal sonore de fin de combat retentit.

Pour faciliter l'attribution des avertissements, "ATOSHIBARAKU" est annoncé à 15 secondes de la fin du combat par un signal sonore (via le pupitre électronique). Au terme de ces 15 secondes, le KANSA doit regarder le match et dire avec précision si l'action est avant, pendant ou après le coup de sifflet qui annonce la fin du temps. (S'il y a une vidéo officielle et que le KANSA n'est pas certain, il peut demander et observer la vidéo afin de vérifier si l'action est avant, ou après le timing : 00.00.00 du temps à l'écran qui annonce la fin de match.

La fin du combat est annoncée par un second signal sonore (le chronométreur doit observer le chronomètre dès l'annonce des 15 secondes et donner un coup de sifflet sur le « 00:00:00 » afin de signifier la fin du temps).

Les compétiteurs ont droit à une période de repos entre les combats, égale à la durée standard du combat. L'exception est en cas de changement de couleur d'équipement, où ce temps est porté à cinq minutes.

Epreuve individuelle

La durée de l'épreuve individuelle est fixée comme suit :

CATEGORIE	HOMMES	FEMME
VETERANS	2 minutes	2 minutes
SENIORS	3 minutes	3 minutes
ESPOIRS (-21 ans)	3 minutes	3 minutes
JUNIORS	2 minutes	2 minutes
CADET	2 minutes	2 minutes
MINIMES	2 minutes	2 minutes
BENJAMINS	1 minutes et 30 secondes	1 minutes et 30 secondes
PUPILLES	1 minutes et 30 secondes	1 minutes et 30 secondes
POUSSINS	1 minutes et 30 secondes	1 minutes et 30 secondes

Epreuve par équipe

La durée des combats par équipes est identique à celle prévue pour les épreuves individuelles, en fonction de la catégorie d'âge concernée.

Par dérogation, la durée des combats est fixée à **2 minutes pour toutes les catégories d'âge** lors :

- du Championnat de France des Liges Régionales ;
- de la Coupe de France des Corporations.

b. Épreuve individuelle kata

Épreuves individuelles féminines et masculines : le temps n'est pas défini

c. Épreuve équipe kata

Épreuves équipes féminines et masculines : kata & bunkai : 5 minutes. La durée des prestations et des combats pour les compétitions Body Karaté – UNSS – Para Karaté est référencée aux pages spécifiques.

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Tout compétiteur victime d'une mise hors combat (K.O.) ou présentant des signes évocateurs d'une commotion cérébrale est immédiatement retiré de la compétition.

Sa participation à toute autre épreuve au cours de la manifestation est interdite.

La reprise de la compétition est subordonnée au respect des dispositions prévues par le règlement médical fédéral et à la production, le cas échéant, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique en compétition.

Les dispositions relatives à la prise en charge, au suivi médical et aux conditions de reprise après une commotion cérébrale sont celles prévues par le règlement médical fédéral en vigueur.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

a. Épreuve individuelle :

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux coupes de France, à l'open de France (combat) et aux compétitions territoriales non qualificatives.

Pour les championnats aux niveaux des organes déconcentrés et des championnats de France :

Les compétiteurs de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux. Cependant, les compétiteurs **mineurs des catégories minimes, cadets et juniors**, n'ayant pas la nationalité française, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer en présentant un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les **juniors mineurs**, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France et Participer aux stages équipe de France ;
- Etre classés sur les listes ministérielles et Représenter la France aux compétitions internationales ;

Cas particulier des athlètes ayant la double nationalité : Un athlète possédant la double nationalité, n'ayant représenté qu'un pays étranger, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), pourra représenter la France, en équipe nationale, après avoir passé toutes les étapes qualificatives territoriales le championnat de France et les compétitions de références établies par le directeur des équipes de France. En revanche, un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), et ayant représenté ensuite un autre pays en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté, ne pourra plus être sélectionné en équipe de France. Il ne pourra donc pas participer aux championnats de France et à ses phases qualificatives.

Tout changement devra faire l'objet d'un accord préalable du bureau exécutif fédéral, en lien avec la Fédération Mondiale de Karaté. Pour les autres catégories :

- Les vétérans : Les vétérans de nationalité étrangère peuvent participer au championnat régional et au championnat de France.
- Les pupilles et benjamins : Les pupilles et benjamins de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes territoriales et coupes des zones, pour les benjamins s'ils se sont qualifiés.

Les athlètes de nationalité étrangère non licenciés à la FFK : Les athlètes de nationalité étrangère, non licenciés(ées) à la FFK peuvent participer aux coupes de France et à l'Open de France (combat) individuels, et aux compétitions par équipes à condition de s'acquitter d'un droit de participation de 50€ pour la saison sportive en cours. *(Ce droit de participation inclus la licence de la saison sportive en cours, la participation à la coupe de France individuelle et équipe, à l'open de France (combat) individuel et au championnat de France par équipe ainsi qu'aux compétitions individuelles non qualificatives et les championnats par équipe au niveau des organes déconcentrés).*

Modalités d'inscription : L'athlète devra renseigner le document spécifique, (en français ou en anglais), en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions>. Le scanner et l'envoyer à cette adresse mail competition@ffkarate.fr ou l'envoyer à Fédération Française de Karaté - Service compétitions – 39 rue Barbès 92120 Montrouge, en s'acquittant du droit de participation de 50 €.

b. Epreuve équipe :

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

7.1 – Objet

Les ententes sportives ont pour objet de permettre aux clubs dont les effectifs sont insuffisants de participer aux compétitions par équipes organisées par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Elles constituent une mesure de développement de la pratique compétitive et ne peuvent avoir pour objet de renforcer artificiellement une équipe déjà en capacité d'être engagée sous les couleurs d'un club unique.

7.2 – Composition

Une entente sportive peut être constituée entre deux clubs affiliés à la FFK, appartenant à une même ligue régionale.

À titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées par la Direction Technique Nationale pour les territoires ultramarins et les territoires présentant des contraintes géographiques particulières.

7.3 – Déclaration

Toute entente doit être déclarée auprès de la Fédération, en début de saison, **avant le 30 septembre**.

Une fois validée par la Direction Technique Nationale, l'entente demeure valable pour l'ensemble de la saison sportive concernée.

Aucune modification de composition ne peut être effectuée après validation, sauf cas de force majeure dûment justifié et accepté par la Direction Technique Nationale.

7.4 – Limitation

Un club ne peut être membre que d'une seule entente par catégorie de compétition au cours d'une même saison sportive (une entente en kata et une en combat)

Un club ne peut pas être engagé dans plusieurs ententes simultanément. (le maximum toléré : 1 entente en combat avec un club et 1 entente kata avec un autre club)

Un compétiteur ne peut représenter qu'une seule entente dans une même catégorie de compétition au cours d'une saison.

7.5 – Qualification

Les résultats obtenus par une entente sportive ouvrent droit à qualification dans les mêmes conditions qu'une équipe de club.

Les qualifications acquises demeurent attachées à l'entente déclarée et ne peuvent être transférées à une autre équipe. (dans les deux sens)

7.6 - Cas particulier des clubs avec un compétiteur étranger

Les clubs (club « élite » inclus) ne peuvent pas cumuler le dispositif d'entente sportive avec l'inscription d'un compétiteur étranger. Ils disposent des deux possibilités suivantes :

- Option 1 : constituer une entente sportive conformément au présent règlement, sans inscription de compétiteur étranger ;
- Option 2 : engager un compétiteur étranger régulièrement licencié dans leur club, sans recourir au dispositif d'entente sportive.

Le cumul de ces deux dispositifs n'est pas autorisé.

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

8.1 – Principe général

Les catégories d'âge applicables sont celles définies annuellement par la Fédération

L'appartenance à une catégorie est déterminée par l'année de naissance du compétiteur.

Conditions de sur-classement :

- Les championnats qualificatifs départementaux, régionaux, de France les athlètes des catégories minimales, cadets et juniors ont la possibilité d'y participer après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieur.

- Les coupes départementales, régionales, de France les athlètes des catégories minimales, cadets et juniors ont la possibilité d'y participer après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieur.

- Concernant l'Open de France (combat), la Coupe de France (kata), le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

Toute autre compétition non citée ci-dessus : la coupe de France des corporations, le championnat de France UNSS, les compétitions para-karaté, les compétitions nationales de styles, etc., ne sont pas des compétitions de références pour le sur-classement.

Épreuves individuelles :

Catégories concernées : minimales, cadets, juniors, combat et kata

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

Le sur-classement des minimales féminines des moins de 35 kg et des minimales masculins des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements :

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimales et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimales et Juniors	Cadets et Seniors

Catégories vétérans

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur n'est pas autorisé

Le sous classement dans la catégorie d'âge inférieur ne sont pas autorisés, sauf pour la catégorie V1 qui est autorisée à participer en sénior (kata et combat)

Catégories pupilles et benjamins

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur pour les catégories pupilles et benjamins n'est pas autorisé.

Épreuves équipes (combat et kata) :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Épreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs minimes est possible en équipes cadets.

Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet.

Le sur-classement des compétiteurs cadets (dettes) est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Épreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs minimes est possible en équipes cadets/juniors. Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Lors de la coupe de France et championnats de France « équipes kata », les athlètes juniors surclassés en seniors ne pourront pas participer en équipe jeune (cadets/juniors).

8.2 – Cas particulier des compétitions internationales

Par dérogation aux dispositions relatives au surclassement, la catégorie d'âge dans laquelle un compétiteur est engagé en début de saison n'est pas maintenue jusqu'au terme de celle-ci lorsque, en cours de saison, son âge le conduit à relever de la catégorie immédiatement supérieure.

Ainsi, dès lors qu'un compétiteur atteint, au cours de la saison sportive, l'âge correspondant à la catégorie supérieure, il ne peut plus participer, dans sa catégorie d'origine, aux compétitions fédérales nationales organisées postérieurement à ce changement de catégorie, y compris lorsque sa licence fédérale a été délivrée en début de saison au titre de cette catégorie d'origine.

À compter de ce changement de catégorie d'âge, le compétiteur participe exclusivement dans sa nouvelle catégorie pour l'ensemble des compétitions fédérales nationales auxquelles il prend part.

Cette disposition a notamment pour objet de garantir la sécurité des pratiquants, la cohérence sportive entre compétiteurs d'une même catégorie d'âge et la cohérence du parcours sportif national avec les catégories d'âge applicables aux compétitions internationales de la World Karate Federation (WKF).

Les conditions de participation aux compétitions internationales demeurent régies par les règlements de la World Karate Federation (WKF).

Aucun retour dans la catégorie d'origine n'est autorisé après le changement de catégorie d'âge au cours de la saison concernée.

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

9.1 – Principe

La participation aux championnats nationaux est subordonnée à l'obtention d'une qualification sportive lors des épreuves qualificatives prévues au calendrier fédéral.

9.2 – Hors quotas

La Direction Technique Nationale peut accorder une participation hors quota à titre exceptionnel.

9.3 – Motifs recevables

Les demandes de participation hors quota peuvent notamment être accordées dans les situations suivantes :

- blessure importante ou incapacité médicale lors de l'épreuve qualificative d'une tête de série ;
- sélection en équipe de France ;
- participation concomitante à une compétition internationale reconnue par la WKF, l'EKF ou la FFK;
- circonstances exceptionnelles appréciées souverainement par la Direction Technique Nationale.

9.4 – Procédure

Toute demande doit être formulée par écrit par le club ou la ligue concernée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

La décision de la Direction Technique Nationale est définitive et sans appel.

9.5 – Sportifs de haut niveau

La Direction Technique Nationale peut attribuer des qualifications directes ou des participations hors quota aux sportifs inscrits dans les collectifs nationaux et en pôle lorsque leur programme sportif le justifie.

ARTICLE 10. LES TÊTES DE SÉRIES

Préambule :

Un cadre règlementaire a été défini afin que chaque acteur (sportif, coach, responsables de club...) puisse s'y référer et connaître les modalités et les critères d'établissement des têtes de séries.

Pour les catégories d'âge pupilles, benjamins et minimes le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions.

Les modalités de calcul du Ranking National (barème de points, pondération des compétitions, critères de départage, modalités de mise à jour et de publication) sont définies par la Direction Technique Nationale dans une annexe technique

Modalités et critères d'établissement des têtes de séries pour les compétitions nationales

- Deux athlètes du même club, ligue ou département pourront être têtes de séries dans le même tableau si leur position au ranking national le justifie.
- Les têtes de série sont établies à partir d'un ranking national arrêté à la date de clôture des inscriptions. Ce ranking est calculé exclusivement à partir des résultats obtenus lors de la Coupe de France et du Championnat de France. Les résultats du Championnat de France bénéficient d'une pondération supérieure à ceux de la Coupe de France. Les résultats des Opens nationaux et internationaux ne sont pas pris en compte. Le barème de points du ranking national est défini par la DTN.
- Les huit (8) premiers du ranking national sont désignés têtes de série pour les compétitions nationales individuelles.
- Le ranking mondial WKF/K1 n'a aucune incidence sur l'établissement des têtes de série des compétitions nationales.
- En cas d'égalité de points au ranking national, les athlètes sont départagés successivement par :
 1. le meilleur résultat obtenu au dernier Championnat de France ;
 2. le meilleur résultat obtenu à la dernière Coupe de France ;
 3. la meilleure place obtenue lors de la compétition nationale la plus récente ;
 4. une décision de la DTN.

Coupes de France « katas et combats » cadets - juniors - seniors

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors-Séniors : Les huit premiers du ranking national, arrêté à la date de clôture des inscriptions, sont désignés têtes de série.

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors : Le podium du championnat de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour la coupe de France.

Championnats de France « katas et combats »

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors-Espoirs-Séniors : Les huit premiers du ranking national, arrêté à la date de clôture des inscriptions, sont désignés têtes de série

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors : Le podium de la coupe de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour le championnat de France.

ANNEXES

A. TYPES DE COMPETITIONS

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Coupe départementale - KATA et COMBAT - Individuel pupilles-benjamins

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs auprès du Comité départemental, selon les modalités et délais fixés par celui-ci.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc

- Casque bleu et casque rouge (ou casque blanc WKF)
- Protège dents
- Plastron bleus et rouges
- Mitaine (Gants de karaté) (1paire bleu et 1 paire rouge)
- Protège tibia (sous le kimono)
- Protège pieds (1paire bleu et 1 paire rouge)

KATA : Karaté-Gi, Ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

Combat : Pupilles et Benjamins masculins/féminins :
1 minute 30 secondes

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Toutes les mesures doivent être mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'un K.O., conformément aux dispositions du règlement médical en vigueur.

Toute situation de K.O. ou de suspicion de K.O. entraîne l'application immédiate des dispositions médicales et de sécurité prévues par le règlement.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

CATEGORIES DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Championnat départemental individuel combat Minimes-cadets-juniors-seniors

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs auprès du Comité départemental, selon les modalités et délais fixés par celui-ci.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc, ceinture (sauf pour les minimes)

- Casque bleu et casque rouge (ou casque blanc WKF) pour les minimes
- Protège dents
- Plastron bleus et rouges pour les minimes
- Mitaine (Gants de karaté) (1paire bleu et 1 paire rouge)
- Protège tibia (sous le kimono)
- Protège pieds (1paire bleu et 1 paire rouge)

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT

Seniors féminines et masculines : 3 minutes

Toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Toutes les mesures doivent être mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'un K.O., conformément aux dispositions du règlement médical en vigueur.

Toute situation de K.O. ou de suspicion de K.O. entraîne l'application immédiate des dispositions médicales et de sécurité prévues par le règlement.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible dans les catégories Minimes, Cadet et Juniors. Les V1 peuvent combattre en sénior

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et "supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements. Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Concernant les catégories minimes et cadets pour les compétitions départementales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Championnat départemental individuel kata cadets-juniors-seniors-Vétérans

minimes-

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs auprès du Comité départemental, selon les modalités et délais fixés par celui-ci.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

Karaté-Gi, Ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DES PRESTATIONS EN KATA

Néant

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Sans objet

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible dans les catégories Minimes, Cadet et Juniors

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Présentation des katas :

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours, (y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 6^{ème} tour, l'athlète a la possibilité de refaire un kata exécuté, à condition de ne pas le répéter deux fois de suite. (à noter : le kata du 6^{ème} tour ne doit pas être identique à celui du 5^{ème})

Exemple :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata D	Kata E

NOMBRE DE COMPETITEURS	NOMBRE DE KATAS REQUIS
65-128	7
33-64	6
17-32	5
9-16	4
5-8	3
4	2

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Les opens départementaux individuels kata et combat poussins, pupilles, benjamins (facultatifs)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes ont la possibilité de participer à cette compétition avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

L'autorisation parentale est obligatoire.

OBJECTIF

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles, benjamins.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires :

- Combat : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.
- Kata : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus) ou système de poules en fonction du nombre de participants.

Les animations mini-poussins, poussins

OBJECTIF

Il est vivement conseillé de mettre en place des animations et challenges pour les mini-poussins et poussins,

« Voir exemple de parcours d'animations et parcours en annexe. »

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes ont la possibilité de participer à ces animations avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

L'autorisation parentale est obligatoire.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

Tenues personnelles obligatoires :

- Karaté gi blanc (les tenues des autres disciplines de la FFK sont autorisées)

NIVEAU REGIONAL

Les coupes des ligues régionales - kata ET combat pupilles, benjamins.

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Concernant les ligues régionales d'outre-mer, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

Peuvent y participer les compétiteurs qualifiés à la coupe départementale ainsi que les licenciés des ligues régionales d'outre-mer.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc

- Casque bleu et casque rouge (ou casque blanc WKF)
- Protège dents
- Plastron bleus et rouges
- Mitaine (Gants de karaté) (1paire bleu et 1 paire rouge)
- Protège tibia (sous le kimono)
- Protège pieds (1paire bleu et 1 paire rouge)

KATA : Karaté-Gi, Ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

Combat : Pupilles et Benjamins masculins/féminins : **1 minute 30 secondes.**

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Toutes les mesures doivent être mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'un K.O., conformément aux dispositions du règlement médical en vigueur.

Toute situation de K.O. ou de suspicion de K.O. entraîne l'application immédiate des dispositions médicales et de sécurité prévues par le règlement.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

CATEGORIES DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Les championnats régionaux individuel combat minimes-cadets-juniors-seniors-Vétérans

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent..

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés au championnat départemental
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc, ceinture (sauf pour les minimes)

- Casque bleu et casque rouge (ou casque blanc WKF) pour les minimes
- Protège dents
- Plastron bleus/rouges pour les minimes
- Mitaine (Gants de karaté) (bleu et rouge)
- Protège tibias (sous le kimono)
- Protège pieds (bleu et rouge)

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT

Seniors féminines et masculines : 3 minutes

Toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Toutes les mesures doivent être mises en œuvre afin de prévenir la survenue d'un K.O., conformément aux dispositions du règlement médical en vigueur. Toute situation de K.O. ou de suspicion de K.O. entraîne l'application immédiate des dispositions médicales et de sécurité prévues par le règlement.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible dans les catégories Minimes, Cadet et Juniors. Les V1 peuvent combattre en sénior

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Cf. article 9 – Dérogation aux règles de qualification

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Cf. article 10 – Têtes de séries

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Concernant les catégories minimes et cadets pour les compétitions régionales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition. de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Les championnats régionaux individuel kata minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent..

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés au championnat départemental
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc, ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT

Seniors féminines et masculines : 3 minutes

Toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Sans objet

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Sans objet

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible dans les catégories Minimes, Cadet et Juniors. Les V1 peuvent combattre en sénior

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Cf. article 9 – Dérogation aux règles de qualification

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Cf. article 10 – Têtes de séries

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Concernant les catégories minimes et cadets pour les compétitions régionales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition. de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Les championnats régionaux par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 7 – Ententes sportives)

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc, ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBA ET KATA

Combats : identique aux épreuves individuelles,
Kata / Bunkai : 5minutes

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Sans objet

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Les clubs ne peuvent pas cumuler le dispositif d'entente sportive avec l'inscription d'un compétiteur étranger

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Epreuve combat : Le sur-classement des compétiteurs cadets (dettes) est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Epreuve kata : Le sur-classement des compétiteurs minimes est possible en équipes cadets/juniors. Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Épreuve combat :

- Les équipes masculines comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

- Les équipes féminines comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes. Équipe espoirs combat :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es). Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour. Épreuves kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour

- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine.

Pour la finale et les places de 3ème, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. Les équipes de la catégorie des vétérans ne présentent pas de BUNKAI. Les modalités et le déroulement des compétitions par équipes, concernant la présentation des katas, sont identiques aux compétitions individuelles

CATEGORIES DE POIDS

Sans objet

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

Les opens de la ligue régionale individuels kata et combat poussins, pupilles, benjamins (facultatifs)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes de la saison sportive en cours.

L'autorisation parentale est obligatoire.

OBJECTIF

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque ligue. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Les ligues régionales organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles, benjamins.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires :

- Combat : Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.
- Kata : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus) ou système de poules en fonction du nombre de participants.

NIVEAU NATIONAL

la coupe des zones - individuels kata & combat

benjamins

La zone nord concerne les ligues régionales suivantes : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire.

La zone sud concerne les ligues régionales suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de Corse du nord et Corse du sud.

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Préinscriptions par les ligues régionales ainsi que les comités départementaux de Corse du nord et du sud et validation par les clubs.

Les compétiteurs qualifiés de chaque ligue régionale d'outre-mer peuvent choisir de participer à la coupe zone nord ou zone sud.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Peuvent y participer les compétiteurs qualifiés lors de la coupe de la ligue régionale ainsi que les qualifiés de la coupe départementale de Corse du nord et du sud.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

COMBAT : Karaté-Gi blanc

- Casque bleu et casque rouge (ou casque blanc WKF)
- Protège dents
- Plastron bleus et rouges
- Mitaine (Gants de karaté) (bleu et rouge)
- Protège tibia (sous le kimono)
- Protège pieds (bleu et rouge)

KATA : Karaté-Gi, Ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET KATA

Combats : masculins/féminins : 1m 30 minutes.

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Sans objet

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Les clubs ne peuvent pas cumuler le dispositif d'entente sportive avec l'inscription d'un compétiteur étranger

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Aucun sur-classement de catégorie d'âge ne sera possible.

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Kata

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie benjamins :

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian shodan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

CATEGORIES DE POIDS

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins 7 jours avant la compétition nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

La coupe des zones - équipes kata benjamins

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

La compétition est ouverte aux catégories Benjamins, sans mode de sélection préalable.

Les équipes sont composées de 3 compétiteurs Dans la catégorie benjamins

Les équipes mixtes sont autorisées selon les modalités suivantes :

- Catégorie F+ : équipe composée de 2 filles et 1 garçon.
- Catégorie M+ : équipe composée de 2 garçons et 1 fille.

Une seule équipe par catégorie et par club est autorisée.

Exemple :

- 1 équipe en catégorie M+ composée de 3 garçons, ou de 2 garçons et 1 fille.
- 1 équipe en catégorie F+ composée de 3 filles, ou de 2 filles et 1 garçon.

:

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

Sont autorisés à participer, Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale.

ARTICLE 3. LES TENUES DES ATHLETES

Karaté-Gi blanc, ceinture

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBA ET KATA

Combats : masculins/féminins : 1m 30 minutes.

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

Sans objet

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Les clubs ne peuvent pas cumuler le dispositif d'entente sportive avec l'inscription d'un compétiteur étranger

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Aucun sur-classement de catégorie d'âge ne sera possible.

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Sans objet

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Sans objet

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La réglementation de la compétition reprend strictement les mêmes prérequis que ceux applicables aux compétitions individuelles

CATEGORIES DE POIDS

Sans objet

REGLEMENT D'ARBITRAGE

REGLEMENT DE COACHING

La Coupe de France individuelles kata & combat minimex

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours. Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;

L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Minimes masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétitions de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Le championnat de France individuel combat minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

Les participants :

Cf. [Chapitre IV « Etapes qualificatives »](#)

- Les compétiteurs qualifiés lors du championnat de ligue régionale et les départements de Corse du nord et Corse du sud.
- Les sportifs du podium du dernier championnat de France de la même catégorie d'âge et de la même catégorie de poids
- Les sportifs du podium de la dernière coupe de France de la même catégorie d'âge et de la même catégorie de poids
- Les sportifs médaillés au Karate 1, Serie A et Youth League (même catégorie d'âge et de poids) de la saison en cours
- Les athlètes du collectif France (liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux)
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (Cf. Article – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. [Article 6 – Compétiteur de nationalité étrangère.](#))

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins 7 jours avant la compétition nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

Le championnat de France individuel kata minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés lors du championnat de ligue régionale et les départements de Corse du nord et Corse du sud.
- Les sportifs du podium du championnat de France précédent
- Les sportifs du podium de la coupe de France de la saison en cours
- Les sportifs médaillés au Karate 1, Serie A et Youth League (même catégorie d'âge et de poids) de la saison en cours
- Les athlètes du collectif France (liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux)
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

[\(Cf. Article 6 – Compétiteur de nationalité étrangère.\)](#)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Le championnat de France individuels kata & combat vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Le passeport sportif en cours de validité est obligatoire.

La participation au championnat de ligue régionale ou aux départements de Corse du nord ou Corse du sud est obligatoire pour la qualification.

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories vétérans féminines et masculines : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Le championnat de France par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Les participants :

- Les équipes qualifiées au championnat de ligue régionale ou aux départements de Corse du nord ou Corse du sud ;
- Les équipes des clubs « élite » et « ambition élite » ;
- L'équipe championne de France en titre ;
- L'équipe vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

Concernant les inscriptions des clubs « élite » et « ambition élite » (équipes qualifiées d'office), une confirmation de participation doit être transmise à la DTN au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs cadets (dettes) est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs minimes est possible en équipes cadets/juniors. Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Epreuve combat :

- Les équipes masculines comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes féminines comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Épreuve kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour
- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine.

Le championnat de France par équipes kata vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Le passeport sportif en cours de validité est obligatoire.

Le championnat de France vétérans où l'équipe peut être mixte.

Les équipes peuvent être composées de toutes les catégories d'âge vétérans (V1-V2-V3-V4-V5).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les coupes de France individuelles kata & combat cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Les coupes de France par équipes combat cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes combat, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs cadets (dettes) est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Les équipes masculines cadets comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants.
- Les équipes masculines juniors et seniors comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes féminines comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Les coupes de France par équipes kata cadets/juniors & seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs minimes est possible en équipes cadets/juniors. Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 performant à chaque tour ;
- Les équipes peuvent être mixtes.

Le championnat de France des ligues régionales équipes kata-combat minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

NATIONALITE

Les athlètes de nationalité étrangère ne pourront pas participer au championnat de France des ligues régionales, exceptés pour les mineurs nés sur le territoire français.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement est possible :

- De minime à cadet
- De cadet à junior
- De junior à senior

Les athlètes ayant été surclassés respectivement dans une catégorie d'âge supérieur ne pourront pas participer à cette compétition dans leur catégorie d'âge.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Equipes masculines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes féminines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes mixtes kata/combat seniors de 10 personnes (4 féminines et 6 masculins)
 - o Une athlète en kata et trois en combat
 - o Un athlète en kata et cinq en combat

Le programme du championnat de France des ligues régionales minimes, cadets, juniors comprend deux épreuves, équipes masculines et équipes féminine

Composition des équipes minimes-cadets-juniors :

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat -55kg	3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata	5- Cadet combat – 63kg	6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 68kg	9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat - 45kg	3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata	5- Cadette combat – 54kg	6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 59kg	9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine par ligue régionale peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs(trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

- KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)
- COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.
 - o S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent remporte une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).
- RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combat)
 - En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.
 - En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :
 1. Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
 2. Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
 3. Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.
 - En cas d'égalité, la décision finale par « Hantei » déterminera l'équipe gagnante.

Composition des équipes mixtes seniors :

Equipe mixte (féminine et masculine) combat & kata par ordre de passage :

- Equipes mixtes kata/combat seniors de 10 personnes (4 féminines et 6 masculins)
 - o Une athlète en kata et trois en combat
 - o Un athlète en kata et cinq en combat

Sans distinction de poids pour l'épreuve combat

Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant.

Une seule équipe mixte par ligue régionale peut participer au championnat.

DUREE DES COMBATS

La durée des combats est de 2 minutes.

Le championnat de France espoirs individuels et équipes combat

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en espoirs individuel et équipe.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Equipe espoirs combat :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Catégories féminines et masculines : 3 minutes

Open de France (combat)

minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge.

L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

B. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE

Coupe de France des corporations kata & combat benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les athlètes médaillés, dans la même catégorie d'âge, aux Coupes de France, aux Championnats de France, à l'Open de France dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours ;
- Les internationaux et membres des équipes de France.

Si les clubs ne respectent pas cette mesure, l'athlète sera disqualifié.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- Pour les catégories des benjamins et des vétérans ;
- Pour les athlètes médaillés au championnat de France UNSS, la Coupe de France corpo intergénérationnelle de la saison sportive précédente, les coupes de France zones nord et sud, les compétitions nationales de styles.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent y participer. (Cf. Art 6 du chapitre VI)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur n'est pas autorisé en individuel.

(Cf. [Article 8 – Surclassements.](#))

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Cf. [Article 3 B.TENUES SPORTIVES](#)

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Epreuve individuel

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Epreuve par équipe

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés, de la même ligue régionale (Cf. à l'article 6 – Ententes sportives).

L'équipe sénior peut être mixte.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Composition des équipes séniors masculines et féminines :

- Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors
- Composition des équipes masculines : 3 compétiteurs + 1 remplaçant
- Composition des équipes féminines : 3 compétitrices + 1 remplaçante

DUREE DES COMBATS

Epreuve combat individuel

La durée des combats pour toutes les catégories d'âges est de 2 minutes.

Epreuve combat par équipe

De minimes à vétérans : 2 minutes

Benjamins : 1 minute 30 seconde

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

KATA

Présentation des katas :

Dans la catégorie des BENJAMINS, au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Exemple pour la catégorie benjamins :

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian shodan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï Daï

1^{er} kata représenté

(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté

(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS, un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours, (y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 6^{ème} tour, l'athlète a la possibilité de refaire un kata exécuté, à condition de ne pas le répéter deux fois de suite. (à noter : le kata du 6^{ème} tour ne doit pas être identique à celui du 5^{ème})

Exemple :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata D	Kata E

NOMBRE DE COMPETITEURS	NOMBRE DE KATAS REQUIS
65-128	7
33-64	6
17-32	5
9-16	4
5-8	3
4	2

Championnat de France individuel et équipe body-karaté

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral, en respectant les dates limites et les droits d'inscription.

Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

SURCLASSEMENT

Le surclassement est autorisé lorsqu'une catégorie est vide ou ne comporte pas suffisamment de compétiteurs pour permettre une opposition sportive effective.

Dans cette situation, le compétiteur pourra être intégré dans la catégorie immédiatement supérieure ou dans la catégorie la plus proche permettant l'organisation d'une compétition.

Exemple : un compétiteur seul en catégorie Honneur 2 pourra être intégré à la catégorie Honneur 3.

Lorsque les effectifs ne permettent pas de maintenir les catégories initialement prévues, l'organisation pourra procéder automatiquement au regroupement de plusieurs catégories.

Ces regroupements peuvent notamment concerner :

- deux catégories d'âge successives ;
- plusieurs catégories présentant des effectifs insuffisants ;
- des catégories féminines et masculines lorsque les conditions le permettent ;
- toute autre configuration nécessaire afin de permettre une opposition sportive réelle.

Les catégories pourront ainsi être mixées ou regroupées automatiquement lorsque les inscriptions ne permettent pas de constituer un tableau suffisamment représentatif.

L'organisation privilégiera toujours le regroupement présentant la plus grande cohérence en termes d'âge, de niveau et de sécurité.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent être pieds nus et porter une tenue adaptée à la pratique du Body Karaté.

La tenue réglementaire comprend obligatoirement :

- un pantalon de kimono fluide
- un haut libre

Le torse doit être entièrement couvert. Les mini-brassières, soutiens-gorge utilisés seuls comme tenue sportive, crop tops ou toute tenue laissant apparaître une partie excessive du torse ne sont pas autorisés.

Les membres d'une même équipe doivent porter une tenue harmonisée et aux mêmes couleurs.

Peuvent notamment apparaître sur la tenue :

- la mention Body Karaté ;
- le logo fédéral FFK ;
- l'écusson du club ;
- le logo ou la sérigraphie du club.

Le port de bijoux ou de tout équipement présentant un risque pour le compétiteur ou les autres participants est interdit.

Chaque compétiteur ou équipe portera les bandeaux de poignet rouges ou bleus attribués pour le match selon les modalités fixées par l'organisation.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition de Body Karaté traditionnel consiste en une démonstration sous forme d'une chorégraphie composée d'enchaînements techniques et de déplacements synchronisés avec un support musical. Les compétiteurs peuvent participer en individuel ainsi qu'en équipe.

Chaque compétiteur (en individuel ou en équipe) propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis et à l'issue de l'annonce des résultats du match.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

En individuel comme en équipe, les compétiteurs doivent disposer de deux chorégraphies différentes au minimum.

Ces deux chorégraphies doivent être alternées à chaque tour de compétition.

Il n'est donc plus obligatoire de présenter trois chorégraphies différentes.

Exemple :

Tour 1 : Chorégraphie A

Tour 2 : Chorégraphie B

Tour 3 : Chorégraphie A

Tour 4 : Chorégraphie B

Pour la finale, le compétiteur ou l'équipe pourra choisir librement l'une des deux chorégraphies.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- la qualité technique des mouvements ;
- la variété quantitative et qualitative des techniques et des enchaînements ;
- le niveau de difficulté ;
- le dynamisme ;
- le tempo et le respect du rythme musical ;
- la tonicité ;
- la précision ;
- la fluidité générale de la prestation.

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés et seront sanctionnés par la perte du match.

La compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

CATEGORIES D'ÂGES

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10 à 13 ans	2014-2011
ESPOIR 2	Cadet/junior	14 à 17 ans	2010-2007
HONNEUR 1	Senior	18 à 25 ans	2006-1999
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1998-1989
HONNEUR 3		36 à 40 ans	1988 -1984
HONNEUR 4		41 à 45 ans	1983-1979
HONNEUR 5		46 à 55 ans	1978-1969
HONNEUR 6		56 ans et plus	1968 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10 à 17 ans	2014-2007
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2006-1999
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1998-1989
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1988-1979
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1978 et avant

MASCULIN ESPOIR	10 à 17 ans	2014-2007
MASCULIN HONNEUR	18 ans et plus	2006 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégories d'âge	

OPEN MASCULIN

Une catégorie OPEN MASCULIN est créée à défaut du nombre de compétiteurs masculins requis. Cette catégorie pourra voir le jour y compris au dernier moment en cas de nécessité.

PRINCIPE SPORTIF DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le Championnat de France doit permettre une opposition sportive effective.

En conséquence :

un titre de Champion de France ne pourra pas être attribué à un compétiteur ou à une équipe uniquement parce qu'il ou elle est seul(e) inscrit(e) dans sa catégorie.

Lorsque les effectifs d'une catégorie sont insuffisants, l'organisation procédera, dans la mesure du possible, à un regroupement avec la catégorie d'âge ou de niveau la plus proche.

Le surclassement, le regroupement ou la constitution d'une catégorie mixte pourront être utilisés afin de permettre la tenue d'une compétition effective.

La sécurité des compétiteurs, la cohérence des écarts d'âge et l'équité sportive restent prioritaires dans toute décision de regroupement.

La composition définitive des catégories est arrêtée par l'organisation après la clôture des inscriptions.

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 10 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

En Body Karaté traditionnel, toutes les catégories, individuelles et par équipe, disposent désormais de la même durée réglementaire.

La durée de chaque chorégraphie est fixée à :

1 minute 30 secondes $\pm$ 10 secondes

Le chronomètre démarre à partir de la première technique ou du premier mouvement déclenché par le compétiteur ou l'équipe.

Toute prestation s'arrêtant avant 1 minute 20 secondes ou dépassant 1 minute 40 secondes est considérée comme hors temps réglementaire et entraîne l'application de la sanction prévue par le règlement.

En cas d'interruption de la musique indépendante de la volonté du compétiteur ou de l'équipe et d'une durée supérieure à 10 secondes, l'arbitre pourra demander de recommencer la chorégraphie sans incidence sur la notation.

Open free style par équipe body-karaté

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Les ententes sportives entre deux clubs de la même ligue régionale peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral, en respectant les dates limites et les droits d'inscription.

Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Les compétiteurs doivent porter une tenue de sport adaptée au Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style. Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des BANDEAUX DE POIGNET de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres BANDEAUX DE POIGNET.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Une équipe engagée en Free Style peut désormais être composée de :

2 à 4 compétiteurs

Sont donc autorisées :

- les équipes de 2 compétiteurs ;
- les équipes de 3 compétiteurs ;
- les équipes de 4 compétiteurs.

La composition déclarée lors de l'inscription devra être maintenue pendant la compétition, sauf remplacement autorisé en raison d'une blessure ou d'un abandon.

Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène, à la créativité déployée et à l'originalité de la musique choisie.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

Les compétiteurs devront présenter une chorégraphie de Body Karaté libre d'une durée de 2mn ($\pm$ 10 sec) des tours préliminaires à la finale. En cas de dépassement du chrono (plus de 2 minutes 10) ou en cas d'arrêt avant 1 minute 50 des compétiteurs, ceux-ci seront disqualifiés.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

COUPES ZONE SUD & NORD

Deux autres compétitions officielles sont créées pour permettre à un plus grand nombre de pratiquants de concourir à un niveau moindre.

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE : Un seul timbre de licence exigé – Une seule chorée exigée – Pas de catégories d'âges ! Un Open d'initiation à la compétition !

Toutes les règles de base sont équivalentes pour initier les pratiquants à la réglementation nationale dans les autres catégories.

La notation sera moins sévère qu'au niveau national et la Coupe s'effectuera dans sa propre Zone.

Ouverture de toutes les catégories à la mixité .

Championnat de France para-karaté et da (kata-combat)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Carte ou document MDPH
- Certificat médical précisant le type de handicap (à transmettre lors de l'inscription pour la classification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

[\(Cf. Article 6 – Compétiteur de nationalité étrangère.\)](#)

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

Les Juges

- Les Juges doivent porter la tenue officielle
- La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

Les Compétiteurs

1. Le karatégi doit être de couleur blanche, propre, en bon état et adapté à la pratique du karaté en compétition. Il doit être conforme aux normes applicables et provenir d'un fabricant reconnu ou être homologué par la World Karate Federation (WKF). Seuls sont autorisés l'écusson du club, les logos du fabricant dans les dimensions réglementaires ainsi que les marquages prévus par le présent règlement.
2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.

3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. **Les lunettes sont interdites en combat sauf exception***. Les lentilles de contact souples peuvent être portées, mais cela se fait aux risques et périls du compétiteur.
6. En Kata, les lunettes de sport sont autorisées.

****Par dérogation aux règles internationales applicables, et dans le cadre de la politique fédérale d'inclusion, le port de lunettes de sport est autorisé en Kumité dans les catégories de jeunes pour lesquelles les contacts au visage sont interdits, sous réserve de la présentation d'un certificat médical justifiant leur nécessité. Les lunettes doivent être adaptées à la pratique sportive et ne pas présenter de risque pour le compétiteur ou son adversaire.***

7. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
Pour la catégorie "déficience visuelle", le port d'un bandeau noir, sans logo, ou celui délivré par la fédération mondiale, avec le logo WKF, est obligatoire lors de l'exécution du kata, pour tous les compétiteurs.
8. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
9. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
10. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.
 - Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).

Les Coachs

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

Lieu

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

Préparation

1. à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
2. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un handicap intellectuel (QI inférieur à 70).
3. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
4. Avant la compétition, les athlètes devront remplir la fiche d'inscription, où figure l'ensemble des catégories présentes lors du championnat de France, et déterminer dans quelle catégorie ils concourront.
5. Les athlètes devront envoyer leur dossier médical complet au médecin fédéral afin de définir la classification ainsi que les points de bonifications attribués. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
6. Les concurrents de la catégorie F1 peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
7. Chaque concurrent doit être licencié à la FFK. Chacun doit avoir au moins 2 années de licences.
8. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
9. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
10. Les points de bonifications seront donnés avant le début de la compétition aux athlètes.
11. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFK.
12. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH à jour, mentionnant le taux de handicap.
13. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française.

Aire de compétition Kata minimales à vétérans

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon
3. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
4. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.

II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm. Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures ou un danger.

- La zone de compétition sera un carré réglementaire, conforme aux normes de la FFKDA, dont les côtés mesureront huit mètres (mesure prise depuis l'extérieur). Une zone de sécurité dégagée de deux mètres sera aménagée autour de chaque côté.
- En cas de vote aux drapeaux, les juges seront assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.
- Dans le cas d'un vote électronique, les juges sont assis derrière une table face au milieu du tatami avec AO à gauche et AKA à droite.
- Aucun panneau publicitaire, mur, pilier ou autre obstacle ne devra se trouver à moins d'un mètre du périmètre extérieur de la zone de sécurité.
- Les entraîneurs seront assis à l'extérieur de la zone de sécurité, du côté correspondant à leur compétiteur, en direction de la table de marque du tatami. Dans les cas où la configuration du tatami ne permet pas un placement pratique face à la table de marque, les entraîneurs pourront être positionnés de chaque côté de celle-ci.
- L'illustration suivante montre l'emplacement des différents éléments autour de la zone de compétition.

Liste des katas de la catégorie benjamins

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

BENJAMIN						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
5 HEIAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI	5 PINAN	5 PINAN	TEN I & JIN I	SANCHIN
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI OU ICHI	JIN I & NAIHANSHI	FUKYU KATA ICHI FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
BASSAI DAI	BASSAI DAI	SAIFA	BASSAI	SAIFA	SAIFAA & SHUKUMINE BASSAI	KANSHIWA
						KANSHU
KATA DE FINAL ET MATCH POUR LA MEDAILLE DE BRONZE (Final de repêchage)						
KANKU DAI	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN	KUSHANKU	SEIENCHIN	KISHIMOTO KUSHANKU	SEICHIN
EMPI	SEIENCHIN	SHISOUCHIN	WANSHU	BASSAI	WANSHU	
JION	JION SEIPAI	SANSEIRU	JION	GARYU	SEIENCHIN	
GOJUSHIO SHO	ANAN	SEIPAI	NISEISHI	SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

Liste des katas des catégories (minimes-cadets-juniors-espoirs-seniors)

MINIME – CADET – JUNIOR – SENIOR						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
Liste officielle WKF (Voir annexe)				5 PINAN	CHI I & JIN I	SANCHIN
				GEKISAI DAI OU ICHI GESIKAI SHO	SHUKUMINE BASSAI	FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
				SAIFA	KISHIMOTO KUSHANKU	KANSHIWA
				SEIENCHIN	WANSHU	KANSHU
				TSUKI NO KATA	SEIENCHIN	SEICHIN
				YANTSU	SHISOSHIN	SEISAN
				SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

Les kumités

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIQUEMENT

- La compétition kumité est autorisée uniquement à partir de la catégorie junior et pour la classification B2 et C.
- Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)
- Pour la catégorie B2, les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari). (Il est en effet plus difficile de marquer au corps)
- Pour la catégorie B2, les attaques sont limitées aux surfaces suivantes : abdomen, poitrine, dos, côtés, tête
- Pour la catégorie C, les points accordés sont les mêmes que pour les compétitions valides.
- Toutes attaques doivent être contrôlées.
- Seule la classification est prise en compte pour les combats, il n'y a pas de catégorie de poids.

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap.

Catégories et niveaux de classification

1. Les catégories présentent au championnat de France sont : benjamins, minimes/cadets, juniors/séniors.
2. Les femmes et les hommes ne concourent pas dans la même catégorie.
3. Des points de bonifications déterminés par le médecin de la compétition seront ajoutés à la note finale. Ces points de bonifications seront compris entre 0,2 et 1 point.

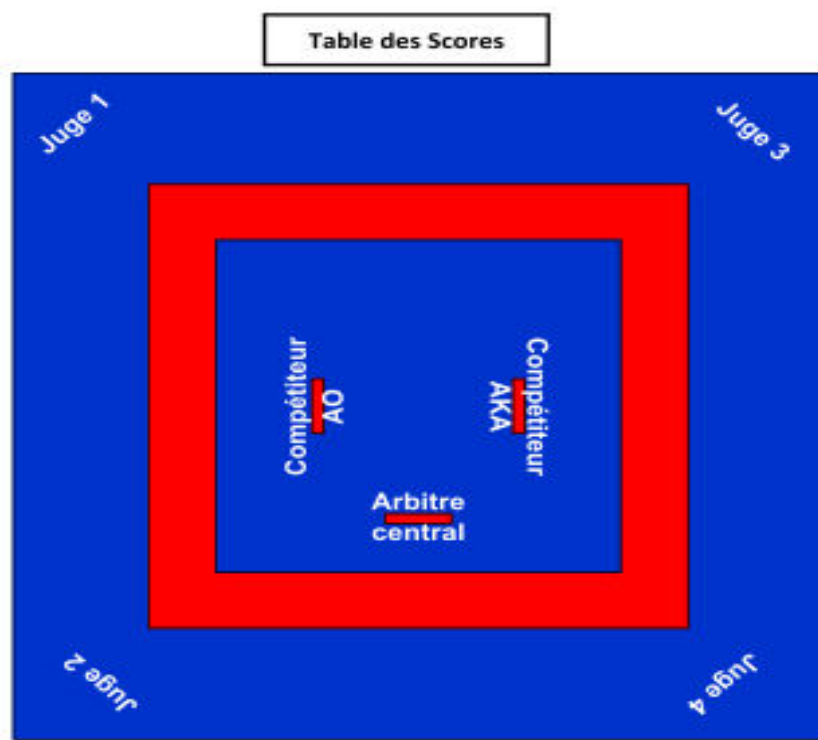
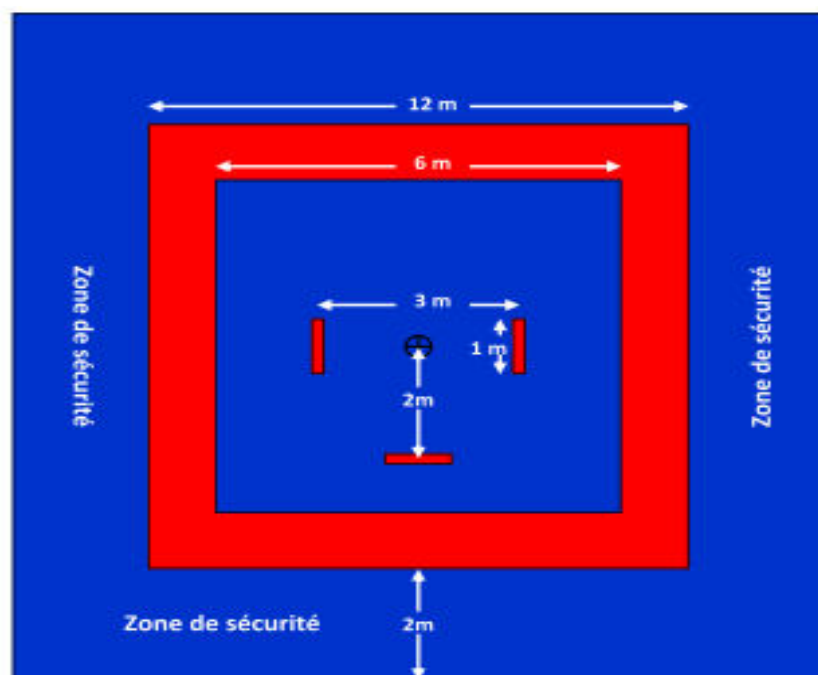
Règlementation et catégories de handicap pour les championnats de France

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B 1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B 2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité (à partir de juniors)
Handicap Moteur debout	C	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata Kumité (à partir de juniors)
Handicap visuel	D 1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	D 2	Personne non-voyante.	Kata uniquement

Troubles neurodéveloppementaux	E 1	Handicap mental (QI inférieur ou égal à 70)	Kata uniquement
	E 2	Trouble du spectre autistique	
	E 3	Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble du langage, troubles de la coordination (dyspraxie), trouble du langage (dysphasie), trouble des apprentissages	
Syndrome de down	F	Trisomie 21	
Handicap Psychique	G	Troubles anxieux, troubles de la personnalité, troubles bipolaires, schizophrénie	Kata uniquement

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux. Dans le cas contraire, les compétiteurs seront regroupés dans une même catégorie.

Disposition de l'aire de compétition



KATA

1. L'évaluation du kata se fera par un système de notes. 5 juges donneront une note entre 0 et 10 à l'athlète. La note la plus haute et la note la plus basse seront retirées. Les 3 notes qui restent seront additionnées pour former un score global. Les points de bonifications attribués par le médecin de la compétition seront ajoutés à cette note globale.

2. Le nombre de compétiteurs déterminera le nombre de groupe. Le tableau ci-dessous résume le nombre de groupe et de kata en fonction du nombre de participants.

Nombre de compétiteurs	Nombre de groupe	Nombre de kata	Nombre de compétiteurs au second tour
2	1	1	0 (pas de 2 ^{ème} tour)
3	1	2	2 (les finalistes)
4	2	2	2 (les finalistes)
5 à 10	2	2	6 (matches pour la médaille d'or et pour la médaille de bronze)
11 à 24	2	3	8
25 à 48	4	4	16
49 à 96	8	4	32

3. Si 2 compétiteurs sont présents, alors un kata sera suffisant pour déterminer le 1^{er} et le 2^{ème}
4. Avec 3 compétiteurs, un groupe est formé. Les 3 compétiteurs se rencontrent sur un kata puis les 2 premiers seront en finale et le 3^{ème} sera directement médaillé de bronze.
5. Avec 4 compétiteurs, 2 groupes de 2 compétiteurs sont formés. Les premiers de chaque groupe lors du premier tour se rencontreront en finale. Les deuxième de chaque groupe seront directement médaillés de bronze.
6. Entre 5 et 10 compétiteurs, 2 groupes sont formés. Les 3 compétiteurs de chaque groupe ayant les meilleurs scores ont un deuxième tour à faire : les 2 premiers se rencontrent en finale, le deuxième du groupe 1 rencontre le troisième du groupe 2, et le deuxième du groupe 2 rencontre le troisième du groupe 1 pour déterminer qui seront les deux médaillés de bronze.
7. Entre 11 et 24 compétiteurs, 2 groupes sont formés. Les 4 meilleurs compétiteurs de chaque groupe passent au second tour. Au second tour, ce sont les 3 meilleurs compétiteurs qui se qualifient pour le troisième tour : les 2 premiers se rencontrent en finale, le deuxième du groupe 1 rencontre le troisième du groupe 2, et le deuxième du groupe 2 rencontre le troisième du groupe 1 pour déterminer qui seront les deux médaillés de bronze.

OPEN KARATÉ TRADITIONNEL « SHOBU IPPON KUMITE »

Article 1 – Tenue des arbitres

La tenue des arbitres est conforme au règlement officiel de la FFK.

Article 2 – Tenue des compétiteurs, équipements et protections

Les compétiteurs doivent porter une tenue, des équipements et des protections conformes au règlement officiel de la FFK.

Article 3 – Surface de compétition

La surface de compétition (tatami) est conforme aux dimensions et aux prescriptions du règlement officiel de la FFK.

Article 4 – Tenue des coachs

La tenue des coachs est conforme au règlement officiel de la FFK.

Article 5 – Durée des combats Catégories

- Cadets : 2 minutes
- Juniors : 2 minutes
- Séniors : 2 minutes (les finales et place de podium 3 minutes)

Finales Séniors

Afin de valoriser les finales et de renforcer le caractère prestigieux de l'événement, toutes les finales de la catégorie Séniors se déroulent sur une durée de 3 minutes.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, un Sai-Shiai de 2 minute. avec la remise à zéro complète des décisions du premier temps du combat.

Si aucune décision n'est obtenue à l'issue du Sai-Shiai, le vainqueur est désigné par HANTEI (décision arbitrale).

Article 6 – Système de victoire

Le combat est remporté par le compétiteur qui :

- obtient un IPPON (victoire immédiate) ;
- obtient deux WAZARI ;
- totalise le plus grand nombre de points à la fin du temps réglementaire.

En cas d'égalité :

- un Sai-Shiai de 2. avec la remise à zéro complète des décisions du premier temps du combat.
- si l'égalité persiste, la décision est rendue par HANTEI
- en cas de partage des voix des juges, l'arbitre central départage les compétiteurs et désigne le vainqueur.

Article 7 – Officiels Équipe arbitrale

L'équipe arbitrale est composée de :

- un arbitre central ;

- deux juges ;
- un KANSA.

Table officielle

La table officielle comprend :

- le KANSA ;
- un chronométrateur ;
- un responsable de tatami ;
- un ou deux assistants du KANSA chargés de préparer et d'appeler les compétiteurs.

Article 8 – Déroulement de la compétition

- La compétition se déroule selon un tableau à élimination directe avec repêchage.

Chaque combat est conduit conformément au présent règlement. Le vainqueur est le compétiteur qui :

- obtient un IPPON ;
- obtient deux WAZARI ;
- possède le plus grand nombre de points à la fin du temps réglementaire.

En cas d'égalité :

- Sai-Shiai de 2 minute ; avec la remise à zéro complète des décisions du premier temps du combat.
- puis HANTEI si nécessaire.

Article 9 – Attribution des points IPPON

(Gestuelle identique au signal IPPON du règlement Kumite FFK.)

Un IPPON est attribué pour :

- tout coup de pied JODAN ;
- toute technique exécutée sur un adversaire dont une partie du corps, autre que les pieds, est en contact avec le tapis, à l'exception de la position Hiza-Gamae (un genou au sol lors de l'exécution de la technique).

WAZARI

(Gestuelle identique au signal YUKO du règlement Kumite FFK.)

Un WAZARI est attribué pour :

- toute technique de TSUKI ou UCHI portée sur une zone valable ;
- tout coup de pied CHUDAN.

Zones autorisées

Les techniques peuvent être portées sur :

- la tête ;
- le visage ;
- le cou ;
- la poitrine ;
- l'abdomen ;
- les flancs ;
- le dos.

Validation des points

Le point est accordé lorsque les deux juges signalent la même technique en faveur du même compétiteur.

Lorsque les deux juges attribuent des niveaux différents (WAZARI ou IPPON), il appartient à l'arbitre central de déterminer le niveau retenu. Lorsque les deux juges attribuent un point à des compétiteurs différents, l'arbitre peut :

- attribuer un point à chacun si les techniques sont simultanées ;
- ou attribuer le point à un seul compétiteur et annuler l'autre par le geste TORIMASEN.

L'arbitre peut également solliciter l'avis d'un juge avant de valider un WAZARI ou un IPPON.

Les gestes d'arbitrage sont identiques à ceux du règlement officiel Kumite FFK.

Article 10 – Désignation du vainqueur

Est déclaré vainqueur le compétiteur qui :

- totalise le plus grand nombre de points ;
- obtient un IPPON ;
- obtient deux WAZARI. En cas d'égalité :
- Sai-Shiai de 2 secondes ; avec la remise à zéro complète des décisions du premier temps du combat.
- puis HANTEI.(décision de l'équipe arbitrale). Les critères retenus pour le HANTEI sont notamment :
- la qualité technique ;
- l'efficacité tactique ;
- l'esprit combatif ;
- la maîtrise du combat.

Article 11 – Critères de validation d'une technique

Pour être comptabilisée, une technique doit être potentiellement efficace, parfaitement contrôlée et satisfaire aux critères suivants :

- 1 Bonne forme.
 - 2 Attitude correcte.
 - 3 Grande vigueur d'application.
 - 4 ZANSHIN : maintien de l'attention et de la vigilance avant, pendant et après la technique.
 - 5 Bon timing.
 - 6 Distance correcte.
- Pour les catégories Juniors, Espoirs et Seniors les techniques JODAN peuvent marquer lorsqu'elles arrivent à moins de 5 cm de la cible pour les coups de pied et à 2 cm pour les techniques de poing, mais peuvent être exécutées avec une Skin-touch (touche de peau), sans provoquer d'impact - à l'exception de la zone de la gorge où aucun contact physique n'est autorisé.
 - Pour la catégorie « cadet » le "Skin-touch" (touché de peau) est autorisée pour les techniques de jambe uniquement.
 - Les techniques correctement exécutées délivrées au moment où le temps se termine (00 : 00 : 0) sont valables.

Article 12 – Comportements interdits

Les comportements interdits sont ceux prévus par le règlement officiel de la FFK afin de garantir la sécurité, l'équité et le respect de tous les participants.

Sont notamment interdits :

- 1 Contact excessif selon la zone attaquée ou contact à la gorge.
- 2 Attaques dirigées vers les bras, les jambes, les articulations, l'aîne ou le cou-de-pied.
- 3 Techniques à main ouverte portées au visage.
- 4 Techniques exécutées après « WAKARETE » et avant « TSUZUKETE HAJIME ».
- 5 Projections dangereuses ou interdites.
- 6 Simulation ou exagération d'une blessure.
- 7 Sortie de surface (JOGAI) avec un pied ou un talon hors de la zone de combat.
- 8 Mise en danger de sa propre sécurité (MUBOBI).
- 9 Fuite du combat dans le but de gagner du temps.
- 10 Passivité (à l'exception des quinze dernières secondes du combat).
- 11 Pousser, saisir ou rester poitrine contre poitrine sans enchaîner immédiatement avec une technique.
- 12 Saisir avec les deux mains, sauf dans le cadre d'une projection autorisée.
- 13 Saisir le bras ou le karaté-gi sans enchaîner immédiatement avec une technique valable ou une projection.
- 14 Techniques incontrôlées ou dangereuses.
- 15 Simulation d'attaques de tête, de genou ou de coude.
- 16 Propos ou comportements irrespectueux envers l'adversaire, les arbitres, les officiels ou le public.

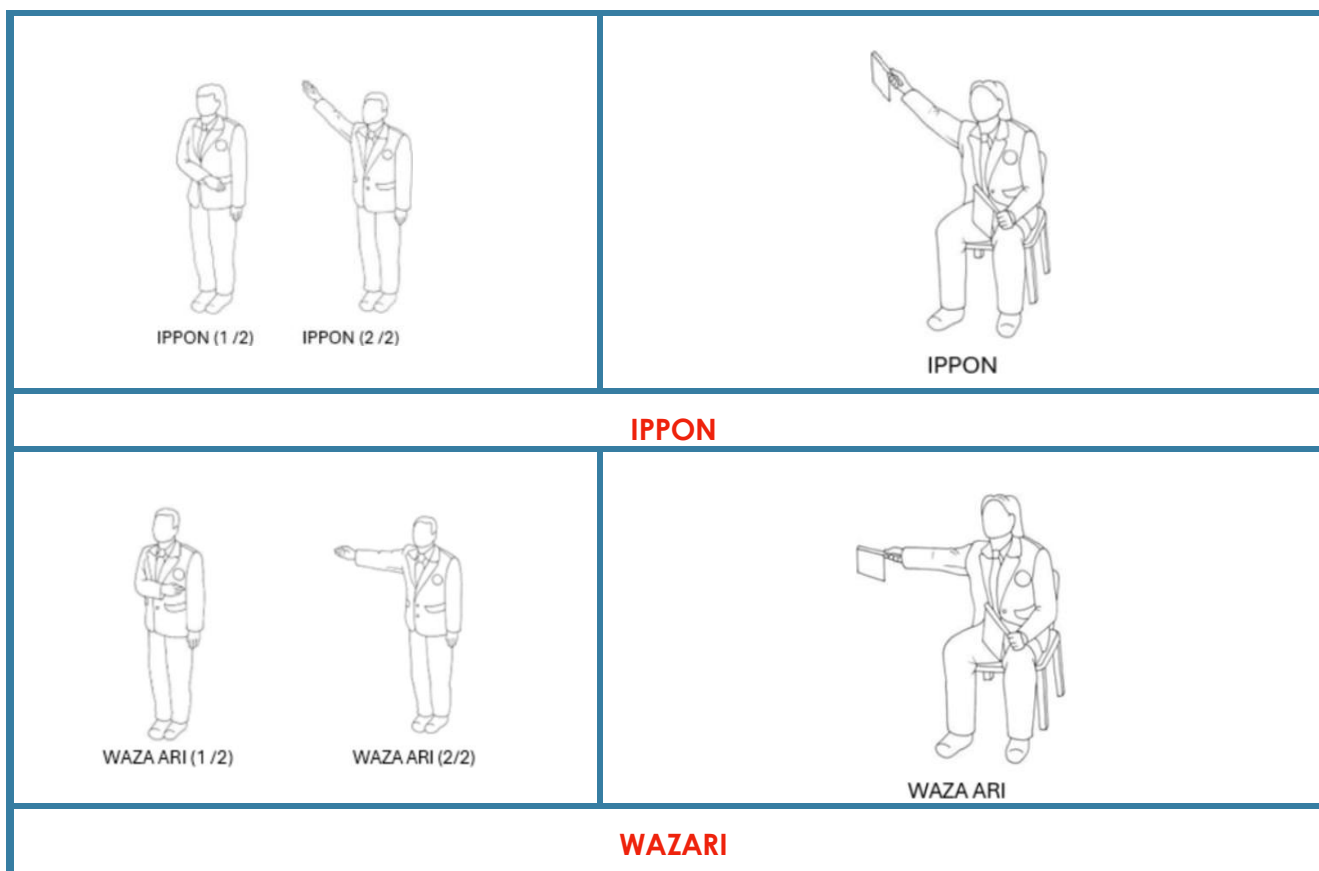
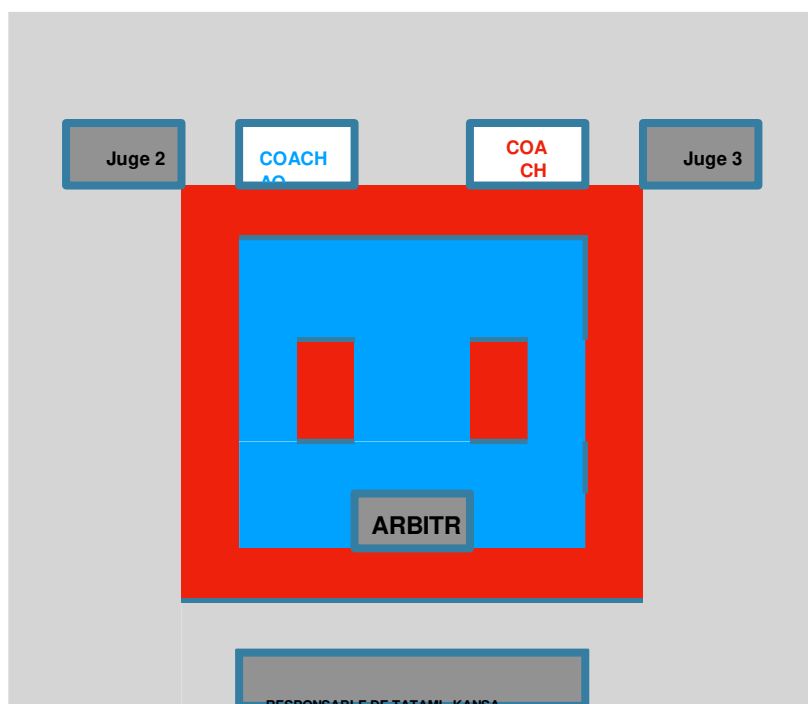
Les avertissements, pénalités et disqualifications sont appliqués conformément au règlement officiel de la FFK.

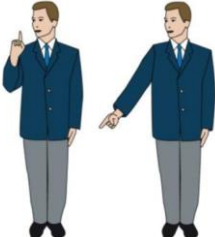
13. CATÉGORIE DE POIDS :

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN Catégories de poids CADETS : – 52 kg – 57 / – 63 kg / – 70 kg / 70 kg et + Catégories de poids CADETTES : – 47 kg / – 54 / – 61 kg / 61 kg et +

Gestuelle et expression vocale	Voir l'annexe et tableau
Avertissements	2 niveau d'avertissement : Keikoku et Hansoku Chui
Pénalités	HANSOKU et SHIKKAKU
Réclamation	(réglementation FFK)
Jury d'appel	(réglementation FFK).
Responsable de tatami	Les pouvoirs et devoirs des Responsables de Tatami seront les suivants : 1. Déléguer, nommer et superviser les arbitres et juges pour tous les combats et matchs dans les zones sous leur responsabilité. 2. Superviser la performance des arbitres et des juges dans leurs domaines respectifs et s'assurer que les officiels nommés sont en mesure d'accomplir efficacement les tâches qui leur sont assignées. 3. Superviser que le KANSA intervienne pour arrêter le combat et informer l'arbitre en cas de violation des règles de compétition. 4. Préparer un rapport écrit sur la performance de chaque officiel sous sa supervision, faire un retour individuel à chaque arbitre et soumettre, ses recommandations à la commission d'arbitrage.
KANSA	Le KANSA assistera le responsable de tatami en supervisant le match ou le combat en cours. Si les décisions de l'Arbitre et/ou des Juges ne sont pas conformes aux Règles de la compétition, le KANSA le signalera immédiatement en sifflant.
Arbitre	- Arbitres doit distribuer les points - Arbitre est le seul maître de gestion des sanctions et pénalités - En cas de HANTEI brise l'égalité
Juge	- Attribution des points - Vote en cas de HANTEI
Chronométrateur	- Enregistrement sur le tableau d'affichage les points et les avertissements et pénalités - Il sifflera la fin du temps

LES OFFICIELS : 1 arbitre + 2 juges + un Chronométrateur + Kansa + responsable de tatami + un arbitre pour gérer et préparer les compétiteurs + un arbitre qui fait le roulement = 8



 AKA (AO) NON-KACHI AKA (AO) NON KACHI (2/2)	KEIKOKU 
DÉSIGNATION DU VAINQUEUR	KEIKOKU
 HANSOKU CHUI	HANSOKU "Disqualification" L'Arbitre pointe l'index vers le visage du fautif, puis annonce la victoire de l'adversaire. 
HANSOKU-CHUI	HANSOKU
	SHIKKAKU "Disqualification, quitter l'aire de compétition". L'Arbitre pointe d'abord l'index vers le visage du fautif, puis étend son bras vers l'arrière en annonçant « Aka (ou Ao) Shikkaku », puis il déclare l'adversaire vainqueur.

COUPE FRANCE COMBINÉE (FUKUGO) KATA & KUMITE

1. Tenue des arbitres

La tenue des arbitres est conforme au règlement officiel de la FFK.

2. Tenue des compétiteurs, équipements et protections

Les compétiteurs doivent porter une tenue, des équipements et des protections conformes au règlement officiel de la FFK.

Protections poings et pieds (rouge, bleu et blanc). Ceintures (rouge, bleu et blanc).

Les protections poings et ceintures doivent être de la même couleur

3. Surface de compétition

La surface de compétition (tatami) est conforme aux dimensions et aux prescriptions du règlement officiel de la FFK.

4. Tenue des coaches

La tenue des coaches est conforme au règlement officiel de la FFK.

5. Durée des combats

- Cadets : 2 minutes.
- Juniors et Seniors : 3 minutes.

Égalité

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- une prolongation (ENSHOSEN) de 30 secondes en mort subite est disputée ;
- le premier compétiteur qui marque est immédiatement déclaré vainqueur. Si aucune décision n'intervient durant l'ENSHOSEN :
- l'arbitre annonce HANTEI ;
- les deux juges votent ;
- en cas d'égalité des votes, l'arbitre dispose d'une voix prépondérante et désigne le vainqueur.

Les critères du HANTEI sont :

- supériorité technique ;
- supériorité tactique ;
- qualité de la prestation en Kata.

6. Équipe arbitrale

Kata

- 3 juges.

Kumite

- 1 arbitre central ;
- 2 juges ;
- 1 Kansa.

Table officielle

Elle est composée de :

- 1 Kansa ;
- 1 chronomètreur ;
- 1 responsable de tatami ;
- 1 ou 2 assistants du Kansa chargés de préparer et d'appeler les compétiteurs.

7. Déroulement de la compétition

La compétition se déroule en élimination directe avec repêchage.

Première étape : Kata

Les deux compétiteurs exécutent leur Kata simultanément. Le vainqueur du Kata obtient 2 points.

Choix du Kata

- Un Kata différent doit être exécuté à chaque tour.
- Les Kata doivent appartenir à la liste officielle WKF.
- Tous les styles de karaté reconnus peuvent participer.

Les critères de jugement, les fautes et les disqualifications sont ceux prévus par le règlement officiel FFK.

Deuxième étape : préparation du Kumite

À l'issue du Kata, les compétiteurs revêtent leurs équipements de protection et se présentent immédiatement pour le combat.

Troisième étape

Avant le début du combat, le chronomètreur inscrit sur le tableau d'affichage les 2 points obtenus par le vainqueur du Kata.

Quatrième étape

Déroulement du combat Kumite selon le présent règlement.

Cinquième étape : désignation du vainqueur

Est déclaré vainqueur le compétiteur qui :

- possède le plus grand nombre de points à la fin du temps réglementaire ;
- obtient un IPPON ;
- obtient 5 WAZARI. En cas d'égalité :
- ENSHOSEN de 30 secondes en mort subite ;

- puis HANTEI si nécessaire.

8. Attribution des points :

IPPON (le même gestuel du IPPON de réglementation FFK)

Un IPPON est attribué pour :

- tout coup de pied JODAN ;
- toute technique portée sur un adversaire dont une partie du corps, autre que les pieds, est en contact avec le tapis, à l'exception du Hiza-Gamae (un genou au sol pendant l'exécution d'une technique).
- Un IPPON peut attribué pour une technique au corps qui empêcherait l'adversaire de poursuivre le combat.

WAZARI (le même gestuel du YUKO de réglementation FFK)

Un WAZARI est attribué pour :

- toute technique de Tsuki ou Uchi portée sur une zone valable ;
- tout coup de pied CHUDAN.

Zones autorisées

- tête ;
- visage ;
- cou ;
- poitrine ;
- abdomen ;
- flancs ;
- dos.

Validation des points

Le point est accordé lorsque les deux juges signalent la même technique en faveur du même compétiteur. (Si c'est deux niveaux différents, c'est à l'arbitre de choisir le niveau soit WAZARI ou IPPON.

Si les deux juges attribuent un point à des compétiteurs différents :

- l'arbitre peut attribuer un point à chacun si les techniques sont simultanées ;
- ou attribuer le point à un seul compétiteur et annuler l'autre avec le geste TORIMASEN.

L'arbitre peut également solliciter le soutien d'un juge avant d'accorder un WAZARI ou un IPPON.

Les gestes d'arbitrage sont identiques à ceux du règlement Kumite FFK.

9. Désignation du vainqueur

Le vainqueur est le compétiteur qui :

- totalise le plus grand nombre de points ;
- obtient un IPPON ;

- obtient cinq WAZARI. En cas d'égalité :
- ENSHOSEN (30 secondes) ;
- HANTEI.

Les critères du HANTEI sont :

- qualité technique ;
- efficacité tactique ;
- prestation réalisée lors du Kata.

10. Critères pour valider un point :

Pour qu'une technique marque, elle doit être ****potentiellement efficace****, bien

****contrôlée****, et remplir les critères suivants :

1. Bonne forme : (Technique correctement exécutée).
2. Attitude correcte : (Délivré sans intention de causer des blessures).
3. Grande vigueur d'application : (exécution rapide et puissante).
4. ZANCHIN : Rester conscient de l'adversaire pendant et après l'exécution de la technique : (ne pas se détourner ou tomber après avoir terminé une technique – sauf si la chute est causée par une faute de l'adversaire).
5. Bon timing (Délivrance de la technique au bon moment).
6. Distance correcte (exécution à une distance où la technique serait efficace).
7. La technique doit être exécutée en position stable

12. Comportements interdits

Les comportements interdits ont pour objectif de garantir une compétition sûre, équitable et respectueuse.

Les comportements interdits sont ceux prévus par le règlement officiel de la FFK, notamment :

- 1 Contact excessif selon la zone attaquée ou contact à la gorge.
- 2 Attaques aux bras, jambes, articulations, aine ou cou-de-pied.
- 3 Techniques à main ouverte au visage.
- 4 Techniques exécutées après « WAKARETE » et avant « TSUZUKETE HAJIME ».
- 5 Projections dangereuses ou interdites.
- 6 Simulation ou exagération d'une blessure.
- 7 Sortie de surface (JOGAI) avec les deux pieds hors de la zone de combat.
- 8 Mise en danger de sa propre sécurité (MUBOBI).
- 9 Fuite du combat afin de gagner du temps.

- 10 Passivité (sauf dans les 15 dernières secondes).
- 11 Pousser, saisir ou rester poitrine contre poitrine sans tenter immédiatement une technique.
- 12 Saisir avec les deux mains, sauf dans le cadre d'une projection autorisée.
- 13 Saisir le bras ou le karaté-gi sans enchaîner immédiatement avec une technique valable ou une projection.
- 14 Techniques incontrôlées ou dangereuses.
- 15 Simuler des attaques de tête, de genou ou de coude.
- 16 Provoquer, insulter ou manquer de respect à l'adversaire, aux arbitres, aux officiels ou au public.

Les pénalités, avertissements et disqualifications sont appliqués conformément au règlement officiel de la FFK.

CATÉGORIE DE POIDS :

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN Catégories de poids CADETS : – 52 kg / – 63 kg / – 70 kg / + 70 kg Catégories de poids CADETTES : – 47 kg / – 61 kg / + 61 kg

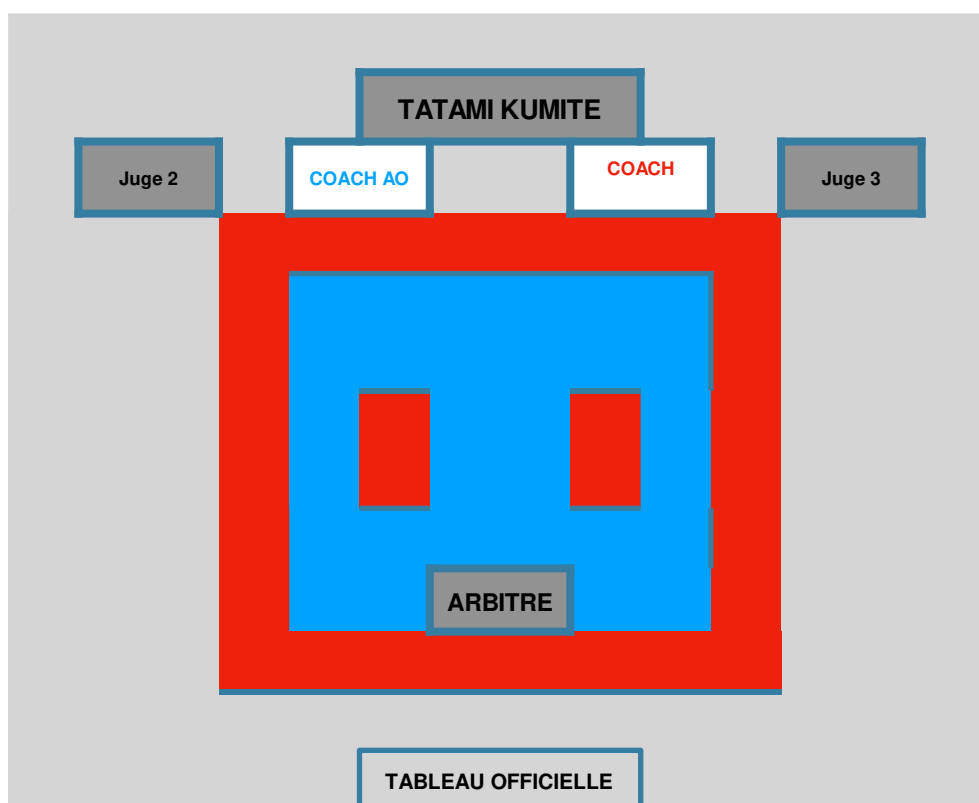
Gestuelle et expression vocale	(réglementation FFK).
Avertissements	4 niveau d'avertissement : CHUI 1, CHUI 2, CHUI 3 et HANSOKU CHUI (réglementation FFK)
Pénalités	HANSOKU et SHIKKAKU (réglementation FFK)
Réclamation	(réglementation FFK)
Jury d'appel	(réglementation FFK).
Responsable de tatami	Les pouvoirs et devoirs des Responsables de Tatami seront les suivants : 1. Déléguer, nommer et superviser les arbitres et juges pour tous les combats et matchs dans les zones sous leur responsabilité. 2. Superviser la performance des arbitres et des juges dans leurs domaines respectifs et s'assurer que les officiels nommés sont en mesure d'accomplir efficacement les tâches qui leur sont assignées. 3. Superviser que le KANSA intervienne pour arrêter le combat et informer l'arbitre en cas de violation des règles de compétition. 4. Préparer un rapport écrit sur la performance de chaque officiel sous sa supervision, faire un retour individuel à chaque arbitre et soumettre, ses recommandations à la commission d'arbitrage.
KANSA	Le KANSA assistera le responsable de tatami en supervisant le match ou le combat en cours. Si les décisions de l'Arbitre et/ou des Juges ne sont pas conformes aux Règles de la compétition, le KANSA le signalera immédiatement en sifflant.
Arbitre	- Arbitres doit distribuer les points - Arbitre est le seul maître de gestion des sanctions et pénalités - En cas de HANTEI brise l'égalité
Juge	- Attribution des points - Vote en cas de HANTEI

Chronométrateur

- Enregistrement sur le tableau d'affichage les points et les avertissements et pénalités
- Il sifflera la fin du temps

Tatami KATA : 3 juges + Kansa + responsable de tatami + un arbitre pour gérer et préparer les compétiteurs + un arbitre qui fait le roulement = 7 arbitres

Tatami KUMITE : 1 arbitre + 2 juges + un Chronométrateur + Kansa + responsable de tatami + un arbitre pour gérer et préparer les compétiteurs + un arbitre qui fait le roulement = 8 arbitres



LA LISTE DES KATAS COMPÉTITION DE LA COUPE FRANCE COMBINÉE (FUKUGO) KATA & KUMITE

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS							
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU	KYOKUSH INKAI	GENSEI RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni Saïfa	Pinan sono ni Pinan sono san Pinan sono yon Pinan sono go	Chi I & Jin I
1/4 finales Tirage au sort	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin Sanchin	Gesikai dai ou Ichi gesikai sho Saïfa Seienchin	Shukumine bassai Kishimoto Kushanku Wanshu
Finale et place de 3 ^{ème} KATA libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

C. EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des ligues régionales et des clubs

Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.

Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations.

Pour ces types de compétitions, la licence de la saison sportive en cours est suffisante pour pouvoir y participer

LE RELAIS DES MAITRES (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

Le relai des maîtres

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant d'une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

LA COUPE DU PETIT SAMOURAÏ (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition :

- Etablissement de poules de 3 combattants ;

- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.
-

Coupe du petit samouraï

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont répartis par poules de 3.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.

Fiche de mise en œuvre

1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

2ème C - Diego	Vainqueur - 2C				
3ème B - Steven	Contre - 3B				
		1er Demi-Finaliste			
		1er A - Charles			
			1er Finaliste		
2ème D - Farid	Vainqueur - 2D				
3ème C - Pablo	Contre - 3C				
		2ème Demi-Finaliste			
		1er B - Dylan			
				Vainqueur	
2ème A - Etienne	Vainqueur - 2A				
3ème D - Karim	Contre - 3D				
		3ème Demi-Finaliste			
		1er C - Enrique			
			2ème Finaliste		
2ème B - Brian	Vainqueur - 2B				
3ème A - Edouard	Contre - 3A				
		4ème Demi-Finaliste			
		1er D - Ahmed			

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU

2 C	2 C / 3 B
3 B	

	1 A			
2 D	2 D / 3 C			
3 C				
	1 B			
2 A	2 A / 3 D			
3 D				
	1 C			
2 B	3 B / 3 A			
3 A				
	1 D			

LES KIMONOS D'OR (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition :

1. 1^{er} passage noté ; choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
2. Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
3. Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
4. Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
5. Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.

Les kimonos d'or

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

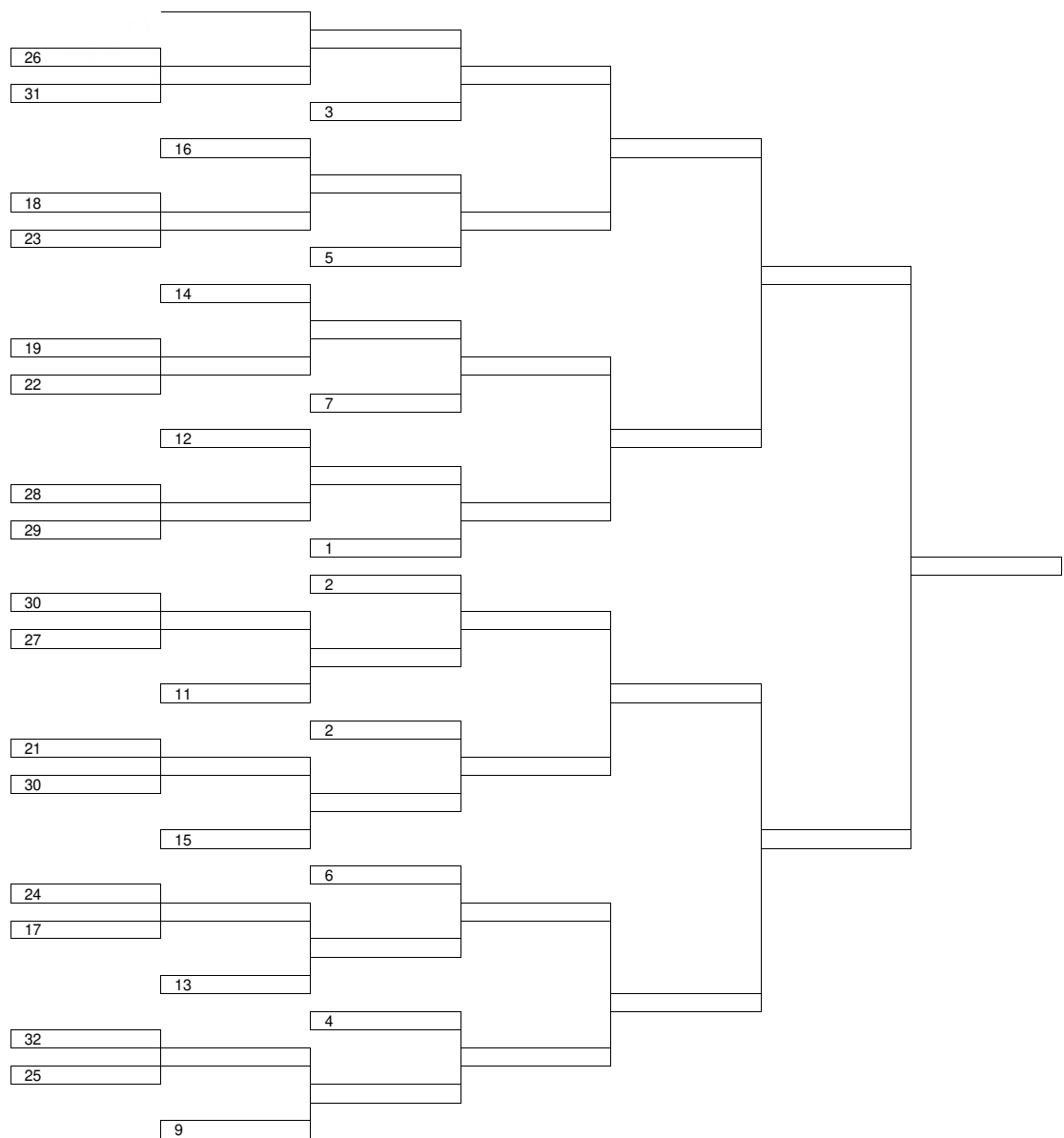
- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
----------	-----------	----------	----------

POUSSINS 1 ^{er} TOUR			
Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi	Taikyoku Shodan
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3)	Taikyoku Shodan
Taikyoku Nidan	Juni No Kata Nidan	2 Fukiyu Kata (1, 2)	Taikyoku Nidan
Taikyoku Sandan	Juni No Kata Sandan		Taikyoku Sandan
Heian Shodan	Pinan Nidan		Pinan Nidan
Heian Nidan	Pinan Shodan		Pinan Shodan
SHOTOKAN		SHITO-RYU	GOJU-RYU
WADO-RYU			
PUPILLES 1 ^{er} TOUR			
3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke	3 Taikyoku
Heian Shodan	Pinan Nidan	Fukiyu Kata	Pinan Nidan
Heian Nidan	Pinan Shodan	(1, 2)	Pinan Shodan
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke	3 Taikyoku
Heian Shodan	Pinan Nidan	2 Fukiyu Kata	Pinan Nidan
Heian Nidan	Pinan Shodan	2 Gekisai Dai	Pinan Shodan
Heian Sandan	Pinan Sandan		Pinan Sandan
Heian Yodan	Pinan Yodan		Pinan Yodan
	2 Gekisai Dai (1, 2)		

SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan	Pinan Nidan	2 Fukiyu Kata	3 Taikyoku
Heian Nidan	Pinan Shodan	(1, 2)	Pinan Nidan
Heian Sandan	Pinan Sandan	2 Gekisai Dai	Pinan Shodan

		(1, 2)	Pinan Sandan
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku	3 Juni No kata	2 Fukiyu Kata	3 Taikyoku
5 Heian	5 Pinan	2 Gekisai	5 Pinan
Tekki Shodan	2 Gekisai Dai (1, 2)	Saifa	Naifanchi Shodan
Bassai Dai	Naifanchi Shodan	Seiunchin	Bassai
	Bassai Dai	Shisochin	
	Saifa		
	Shin Sei		